

MINISTERE DE LA COMMUNICATION,
DE LA CULTURE, DES ARTS
ET DU TOURISME

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA
CULTURE ET DES ARTS

DIRECTION DU PATRIMOINE
CULTUREL

BURKINA FASO
Unité-Progress-justice

PLAN DE GESTION DE LA COUR ROYALE DE TIEBELE (2022-2026)



Vue de la Cour royale de Tiébélé

Préparé par la Direction Générale de la Culture et des Arts

Septembre 2022

AVANT PROPOS

La Cour royale de Tiébélé reste l'une des concessions les plus influentes dans la zone du Kassongo de par son organisation politique et sociale. La Cour royale est le reflet de la puissance politique établie dans ladite zone. En effet, elle incarne une organisation singulière des Kasena. Sa capacité de résilience face aux différentes mutations et au développement de l'urbanisation fait de la Cour royale un lieu de mémoire de la communauté Kasena. Elle reste de nos jours l'un des derniers témoins d'un type architectural du patrimoine physique des Kasena.

Depuis octobre 2012, la Cour royale de Tiébélé a été classée sur la Liste indicative de l'UNESCO et proposée pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial en 2021. À l'image de tous les sites qui figures sur cette prestigieuse Liste, il est indéniable pour le Burkina Faso, et particulièrement le ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme, qui a en charge la gestion de la Cour royale de Tiébélé, de la doter d'un plan de gestion et de conservation conformément aux dispositions de l'UNESCO selon lesquelles le site sera préservé et protégé au profit des générations actuelles et futures.

Ce présent plan de gestion est l'aboutissement de plusieurs années de concertation et de travaux relatifs à une gestion collective du bien. Élaboré avec le concours de l'ensemble des parties prenantes, ce document se veut une feuille de gestion permettant de coordonner et de capitaliser les différentes interventions et acquis en faveur du bien. En d'autres termes le document qui concilie gestion traditionnelle et gestion administrative retrace le diagnostic et les perspectives prenant en compte les expériences du passé. Pour une gestion durable du bien, il est important pour les parties prenantes de s'en approprier et d'en faire un référentiel de gestion spécifique au bien.

Remerciements

Au regard du dévouement et des efforts fournis par les uns et les autres pour la production de ce document, nous tenons à remercier chaleureusement tous les acteurs impliqués dans le projet ainsi que toutes les personnes ayant apporté leur soutien et leur encouragement depuis la genèse dudit projet.

Nos remerciements vont particulièrement à sa Majesté Pôa-wê de Tiébélé, chef de la Cour royale de Tiébélé et ses notables qui n'ont ménagé aucun effort quand il s'est agi de réunir des conditions favorables pour la réalisation de ce plan de gestion, désormais le seul guide pour la conservation, la protection et la promotion de la Cour royale, lieu de mémoire de la culture Kasena.

Nous ne manquerons pas de faire honneur à Monsieur Herman POUYA, ex Directeur régional de la Culture, des Arts et du Tourisme du Centre-sud ; sans oublier Monsieur Didier Ouandema OUEDRAOGO, actuel Directeur régional de la Culture, des Arts et du Tourisme et Monsieur Noé BADO, Directeur provincial de la Culture, des Arts et du Tourisme, ainsi que son prédécesseur Monsieur Mahamadi ADJAWOURABOU. Nous leur remercions pour leur dévouement et leur dynamisme qui ont permis de fédérer les énergies des acteurs au niveau régional et provincial à travers des communications et des sensibilisations autour de la valeur patrimoniale du bien.

Aux différentes parties prenantes, notamment les femmes peintres, les guides, les maçons, les artisans, les ressortissants de la Cour royale, tous ceux qui ont œuvré à leur façon pour la réussite du projet, nous leur adressons nos vifs remerciements. Outre cela, il ne serait pas objectif que nous ignorions les actions qu'ont menées la Direction Générale du Tourisme et l'Office National du Tourisme Burkinabè grâce à leur collaboration pour la promotion du site et la formation offerte aux guides y officiants.

A l'endroit des structures ci-après dénommées, nous leur adressons nos vifs remerciements pour leur accompagnement inconditionnel :

- ❖ le Gouvernorat du Centre-sud ;
- ❖ le Haut-commissariat du Nahouri ;
- ❖ la Préfecture de Tiébélé ;
- ❖ la Mairie de Tiébélé ;
- ❖ le Commissariat de Police Nationale de Tiébélé ;
- ❖ la Gendarmerie Nationale de Tiébélé ;
- ❖ l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale de Tiébélé ;
- ❖ la Direction Provinciale des Enseignements Secondaire et Supérieur du Nahouri ;

- ❖ le Service de l'Environnemental et des Eaux et Forêts du département de Tiébélé ;
- ❖ la Direction Provinciale de l'Urbanisme et de l'Habitat de la province du Nahouri ;
- ❖ les associations et Organisations de la société civile intervenant dans la protection et la promotion du patrimoine culturel dans la commune de Tiébélé.

Nos remerciements vont également à l'endroit du personnel des ex Direction des Sites Classés Patrimoine Mondial et Direction Générale du Patrimoine Culturel dont l'ardeur et la détermination ont permis de trouver des mesures de conservation et de gestion adéquates, ne souffre d'aucun doute, s'agissant d'offrir au site son intégrité et son authenticité.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	1
REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	5
PARTIE I : DESCRIPTION DU BIEN	7
1.Présentation du site	8
1.1. 1.2. Limites	8
1.2. 1.3. Historique	8
1.3. 1.4. Valeurs et intérêts	8
1.6. Description du bien	10
1.9. Techniques de construction et de décoration	13
1.14. 1.9 Caractéristiques de l'architecture	17
2. Historique et développement (la partie développement ne ressort pas)	18
3. Les menaces et facteurs de dégradation	19
4. La pratique du tourisme	20
5. Système de protection	20
1.18. 5.1 Protection juridique	20
1.19. 5.2 Protection endogène	23
1.20. 5.3 Protection foncière	24
6. Analyse des ressources	24
1.21. 6.1 Ressources humaines	24
1.22. 6. 2 Les ressources matérielles	26
1.23. Les ressources financières	26
7. Analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités	28
TABLEAU : Analyse FFOM du site de la cour royale	29
8. DEFIS A RELEVER	34
1.24. 8.1 Renforcement de la conservation et de la protection	34
1.25. 8.2 Renforcement de la Connaissance du site	34
1.26. 8.3 Renforcement de la valorisation du site	34
1.27. 8.4 Renforcement des capacités humaines, matérielles et financières	34
1. Fondements du plan de gestion	36
1.28. Au niveau international	36
1.29. 1.2. Niveau national	37

2.Principes	directeurs
2.1. Le leadership du Ministère en charge de la culture	39
2.2. La participation des communautés et des OSC	39
2.3. 2.3. La subsidiarité et le partenariat	40
2.4. Le respect des engagements internationaux	40
2.5. La gestion axée sur les résultats (GAR)	40
3. VISION	41
4. Orientations stratégiques/actions/objectifs opérationnels	41
2.4. 4.1. OBJECTIF GLOBAL	41
2.5. 4.2 Axes stratégiques	42
2.6. Disposition de mise en œuvre et de suivi-évaluation	44
5.Mécanisme de	financement
2.9. 5.1 Les acteurs de financement	47
6.Analyse et gestion des risques	48
PARTIE 3 : PLAN D’ACTIONS	50
III.1 Cadre programmatique des activités	51
III.2. Le plan d’actions	59
III.3 Plan de financement	77
Annexes :	79

PARTIE I : DESCRIPTION DU BIEN

1. Présentation du site

1.1. Localisation

La Cour royale de Tiébélé est localisée dans la région administrative du Centre-Sud, dans la province du NAHOURI, précisément dans la commune rurale de Tiébélé. Cette commune qui compte soixante-sept (67) villages se situe au Sud-est de la ville de PÔ à 31km. Distante de 172 km de la capitale Ouagadougou, Tiébélé est accessible par la route nationale (RN) 25 reliant PÔ à GUELWONGO jusqu'à la frontière du Ghana. La Cour royale se situe au secteur N°1 au Sud de la ville à environ 1km de la RN 25. Elle se trouve au pied d'une colline dans un paysage de plaine. Les coordonnées du bien sont : 11°5'21.2" N 0°57'42.7"W.

Deux cartes à compléter

1.2. Limites

La Cour royale forme un espace circulaire irrégulier et s'étend sur 1,84 ha. La zone tampon s'étend sur une superficie de 14,13 ha. Elle est limitée au Nord par les parcelles loties, au Sud-ouest par une colline, à l'Est par un sentier menant de la Route Nationale N°25 à la voie reliant Tiébélé à Boungou.

1.3. Historique

Selon Moustapha GOMGNIMBOU (2017), les premiers occupants de Tiébélé (les Dougoudjébié et les Koumboul) en perpétuel conflits furent rejoints plus tard par un prince Moaga surnommé Patouingomi venu de Loumbila, ville située à 15 km de Ouagadougou sur la RN3. Suite à son échec à la succession au trône, il s'installa à Tiébélé et épousa une femme Kasena. De cette union naît un fils. Ce dernier serait à l'origine de la fondation de la chefferie de Tiébélé englobant tous les petits groupes ethniques exceptés ceux de Kolo et les Koumboul. La chefferie de Tiébélé a connu 16 chefs qui se sont succédés sur le trône. Le dernier « Pê »(Poawê) de cette succession au trône du Palais a régné de 2004 à 2006.

1.4. Valeurs et intérêts

Les valeurs se rapportent aux qualités que regorge le site. Les différents acteurs qui interviennent sur le site accordent des importances au site. Il s'agit des valeurs culturelle, éducative, touristique, architecturale, économique.

1.4.1. Valeurs du site

1.4.1.1. Valeur culturelle

La Cour royale de Tiébélé est un pan de la culture Kasena. Elle se singularise par son architecture et sa peinture murale. Elle est le reflet d'une organisation sociale du fait que les travaux de construction des cases sont dévolus aux hommes tandis que les activités de la peinture murale occupent les femmes. L'ensemble des savoirs et savoir-faire sont transmis de génération en génération. La Cour royale est ainsi un lieu où l'éducation formelle trouve des outils didactiques pour l'enseignement de la culture Kasena. Cette cour incarne également le pouvoir politique traditionnel car centre de décision politique organisé autour du roi.

1.4.1.3 Valeur touristique

La Cour royale de Tiébélé est un attrait touristique majeur. Les visiteurs se composent généralement des nationaux et des non nationaux. La charge culturelle de ce site qui se traduit singulièrement par l'architecture, les décorations murales et l'organisation politique, attire la curiosité de visiteurs. La Cour royale fait partie d'un ensemble de sites que l'on rencontre dans la commune de Tiébélé et au-delà. Ce sont les concessions de la famille Anouga, Tangassogo, etc. Plusieurs autres attraits touristiques existent dans la région. L'offre touristique est renforcée par la tenue de festivals dédiés à la protection, la conservation et la promotion de la culture Kasena.

1.4.1.5 Valeur architecturale

Le peuple Kasena a bâti son patrimoine culturel au fil du temps. La singularité de son architecture traditionnelle est la résultante de son adaptation du peuple Kasena aux différentes mutations et faits importants qu'il a connu. Cette résilience face aux différents phénomènes a permis de construire son héritage culturel en l'occurrence la cour royale de Tiébélé. À cet effet, le peuple Kasena devait faire face à des rivalités d'autres royaumes voisins et aux animaux féroces, mangeurs d'hommes. Face à cela, le peuple Kasena a su développer une architecture défensive ingénieuse qu'illustre remarquablement la Cour royale de Tiébélé. Elle a fonction de protection de ses habitants grâce à ses murs reliés aux habitations qui forment ensemble une concession et des cases difficilement franchissable.

À l'entrée des cases mères, est érigé un muret d'environ 60 cm permettant aux habitants de se défendre contre les ennemis et d'empêcher l'intrusion des animaux féroces.

La Cour royale se distingue des palais royaux du Burkina Faso par la particularité et la singularité de son architecture ainsi que de la décoration murale. Les Kasena ont su utiliser les ressources disponibles dans leur environnement à moindre coût pour construire leurs habitats traditionnels. La terre et le bois qu'ils utilisent sont soigneusement choisis, dans la construction de leurs cases. L'épaisseur des murs des cases peut atteindre 40cm et des ouvertures réduites mais suffisantes pour aérer et éclairer l'intérieur des cases. Bioclimatique : clément et de conserver la fraîcheur. On y

distingue trois types de cases. Les cases mères composées généralement de deux pièces (une cuisine, une chambre et une pièce d'accueil à ciel ouvert). Les cases rectangulaires réservées aux jeunes mariés et les cases rondes en toiture de chaume destinées aux célibataires, aux enfants ou aux personnes âgées. On y trouve aussi, des greniers, des poulaillers et des étables. Le type (La forme) des différents habitats traduit leur usage selon qu'ils soient destinés à une fonction sociale ou spirituelle.

1.4.2 Intérêt du site

Le principal intérêt de la Cour royale est d'ordre historique. Elle reste l'une des concessions les plus influentes (emblématiques) dans la zone du Kassongo de par son organisation politique et sociale. La Cour royale est le reflet de la puissance politique établie dans ladite zone. En effet, elle incarne une organisation singulière des Kasena. Sa capacité de résilience face aux différentes mutations et au développement de l'urbanisation fait de la Cour royale un lieu de mémoire de la communauté Kasena. Elle reste de nos jours l'un des derniers témoins (vestiges) d'un type architectural du patrimoine physique des Kasena en voie de disparition.

Description du bien

La Cour royale de Tiébélé se compose d'attributs matériels et d'éléments immatériels.

1.5. 1. Les attributs physiques de la Cour royale

Les attributs physiques sont composés des biens immeubles et de biens meubles. Les premiers se caractérisent par une enceinte clôturée et d'attributs situés devant l'entrée principale tandis que le deuxième est composé de mobiliers.

➤ *Les biens immeubles*

Devant l'entrée principale de la Cour royale, on y trouve : **Pourou, Nankongo, Nabari et Dala.**

Pourou, est un tumulus où sont enterrés les placentas des nouveau-nés de tous les membres de la famille royale depuis les origines. Sa hauteur et son étendu témoignent de la puissance et de l'ancienneté de la cour royale. Les Kasena lui vouent un culte et le sollicitent afin qu'il intercède auprès des ancêtres en cas de difficultés d'ordre divers (sociales ou naturelles).

Nankongo, est la case qui fait office de palais de justice. À ce titre, il est le lieu où sont traitées les affaires concernant les membres de la communauté. Les jugements sont rendus suivant le droit coutumier.

Nabari est la tombe de l'ancêtre, le grand-père du premier roi. Elle a une forme circulaire surmontée d'un autel couvert en permanence par un vase.

Dala, est l'appellation donnée aux pierres sacrées longeant l'entrée gauche de la Cour royale. Elles s'étendent jusqu'au pied du figuier sacré. Ces pierres sont sacrées et selon les communautés, seuls les habitants de la cour ainsi que les notables sont autorisés à s'y asseoir.

Commenté [p1]:

Les Dinii (dinian au singulier)

Les Dinii, les maisons mères sont en forme de huit (8). Elles sont réservées aux personnes âgées, aux enfants et aux femmes célibataires (veuves). Avec sa forme alvéolaire, cette maison possède deux compartiments (la cuisine et la chambre) circulaires juxtaposés communicants. L'accès à la maison se fait par une porte ovale de 90 cm environ de haut. Juste après le seuil de la porte se trouve un muret semi circulaire qu'il faut franchir pour accéder à la chambre. La chambre constitue la pièce la plus vaste des maisons mères. La composition et l'organisation des chambres est la même : A gauche de l'entrée se trouve le grenier en terre de forme circulaire dans lequel se trouvent les vivres. Au-dessus du grenier sont généralement accrochées les nattes soigneusement pliées. Après ce grenier, on a un macramé accroché au mur et contenant les Calebasses de la maitresse de la maison.

Au fond de la chambre se trouve une **meule à grain** qui jouxte la porte d'accès à la cuisine. À droite de cette porte se trouvent un banc en terre et une sorte de placard où sont disposés les effets de la femme. Le mobilier de la cuisine est composé des ustensiles de cuisine et d'un foyer à trois pieds dont un mobile. Un trou d'aération situé au-dessus du foyer permet l'évacuation des fumées.

Mangolo : ce sont les maisons réservées aux jeunes mariés. Ce sont des cases quadrangulaires comportant une seule pièce. Naguère, une natte en secco servait de fermeture. De nos jours, d'autres matériaux tels que le bois, les tôles sont utilisés. À l'intérieur, sur le flanc gauche de la pièce, un lit en terre représente le seul aménagement. Ce lit haut de 60 cm environ mesure un peu plus de 2 mètres de long pour une largeur de 1,60 mètre.

Draa : Draa est une case ronde à toiture de chaume réservée aux adolescents et célibataires. La porte est fermée généralement à l'aide d'une natte en secco. La maison a une seule pièce et ne comporte pas d'aménagements spéciaux. On y trouve des nattes tressées pour le couchage.

Dans des concessions, l'on trouve des **greniers** où sont gardées des grains et des **étables** pour volailles et caprins. Les greniers sont des structures en terre érigées sur des pilotis de pierres et coiffés de toits tressés en paille. À l'intérieur, la cour est divisée en domaines réservés à des groupes précis. Sont principalement habilités à y vivre les princes héritiers, leurs femmes et leurs grands-parents. Vivent également dans celle-ci les gardiens des tambours et flûtes sacrées, les porte-parole, les portiers et enfin les serviteurs du chef. Les labyrinthes qui se dessinent entre les différents modules sont de véritables espaces de convivialité.

Bonna-lè : Une autre composante de la Cour royale est le cimetière où sont enterrés les membres de la concession. Il est situé derrière le Nankongo juste avant les premières concessions.

➤ **Les biens immeubles**

À l'architecture traditionnelle des habitats Kasena de la Cour royale est associé un patrimoine mobilier riche et diversifié. On y trouve de la poterie, les nattes traditionnelles, les meules, des grandes jarres à céréales de la femme, des tambours et des flûtes sacrées.

La poterie : elle est utilisée pour servir de jarres d'eau réservées à la consommation. Elle sert aussi de marmite utilisée dans la préparation du dolo (bière traditionnelle faite à base du sorgho) du chef, la production du beurre de karité, etc.



Les meules : elles sont disposées dans les maisons des femmes et sont installées par paire. Elles sont utilisées pour moulinier les céréales et les condiments.

Les grandes jarres à céréales de la femme : elles sont logées dans la case de la femme. Ce sont des récipients servant à conserver les céréales (arachides, haricots, poids de terre, sésame, etc.) appartenant uniquement à la femme.

Les nattes traditionnelles : on distingue deux types de nattes faites à base de tiges de sorgho et de hautes herbes. Un premier type qui a des dimensions allant de 80cm à 1m de large et 2m de long, sert de couchette mais aussi de fermeture des cases. Le deuxième type peut mesurer deux(2m) mètres de large et trois(3m) mètres à quatre(4m) mètres de long. Ce dernier type est beaucoup utilisé dans les cérémonies d'inhumation. Toutefois, ces nattes sont aussi utilisées comme des couchettes pour les membres de la famille et des étrangers. Elles sont généralement accrochées au toit de la maison à l'intérieur des cases mères.



Le macramé : c'est un filet accroché au coin de la maison où la femme range ses Calebasses neuves. Ces Calebasses qui ont des fonctions multiples, sont utilisées dans les rituels funéraires. Lors d'un décès, une Calebasse y est choisie pour mesurer l'ouverture de la tombe. Aussi, lors des funérailles d'une femme, des Calebasses y sont prises et brisées sur le chemin qui mène chez ses parents au quatrième jour de sa mort. Ces Calebasses sont utilisées également pour servir à manger et à boire. Elles sont aussi utilisées comme instruments de musique pour les chants traditionnels.

Les tambours sacrés : ils jouent un rôle important au sein de la Cour royale. C'est le moyen traditionnel de communication de la cour. Le tambour est utilisé pour annoncer les événements heureux comme malheureux. Il s'agit de l'intronisation des chefs, de l'accueil de certaines personnalités au sein de Cour royale ainsi que d'autres

manifestations culturelles de réjouissance de grande importance. Ils sont aussi joués pour annoncer les décès de vieilles personnes au sein de la cour. Ils sont également joués lors du décès de personnes ayant un lien direct avec la chefferie et qui sont dans le village. Toutefois ils peuvent être sollicités lors de décès et funérailles d'autres personnes.

Les flûtes sacrées : elles accompagnent toujours les tambours dans toutes les manifestations et cérémonies culturelles.

1.5.2. Les éléments immatériels de la cour royale

Les décorations murales : activité dévolue aux femmes, la peinture murale recommande l'utilisation de matériaux locaux traditionnels tels que : la terre rouge ou la latérite, l'argile boueuse ou terre collante, la bouse de vache, le gluant, le graphite, le kaolin, la cendre, la décoction de cosse de néré. Ainsi, quel que soit le matériau utilisé dans la décoration murale, on distingue trois techniques de décor que sont :

- la peinture à main levée qui consiste à dessiner les symboles directement sur le mur ;
- les gravures ou incisions qui à l'aide d'un galet permet de faire des incisions directement sur les enduits frais ;
- les reliefs qui sont des décors les plus rares de la Cour royale consistent à surélever ou dessiner le motif avec de la terre pour le rendre plus visible.

Techniques de construction et de décoration

L'érection de cette architecture traditionnelle est la résultante du choix et l'utilisation adéquate des matériaux locaux (terre, bois, et paille) et de techniques endogènes de construction et de décoration.

1.6.1 Les techniques de construction

Les cases sont faites de murs réalisés soit en banco en façonnage direct non porteur (sans fondation) ou en briques d'adobe.

Pour le premier cas, les cases n'ont pas de fondation et les murs sont élevés en terre façonnée. La terre mélangée avec des fibres et de la bouse de vache est humidifiée jusqu'à un état de plasticité idéal, permettant de façonner des surfaces quasiment verticales, un peu comme sont façonnées les grandes poteries. La construction est faite à un rythme de 4 à 5 couches par jour, qui constituent une levée de terre d'environ trente centimètres de hauteur. La hauteur des cases peut atteindre jusqu'à une dizaine de levées de banco dont l'épaisseur se réduit de vingt à moins de dix centimètres en partie supérieure.

De nos jours, cette technique est souvent remplacée par l'utilisation de briques de terre crue moulées (adobe) avec des murs reposant sur de larges fondations en pierres. Une autre particularité de l'habitat traditionnel Kasena est le principe de toiture terrasse. Là encore, deux systèmes constructifs sont observés. Traditionnellement, des poteaux fichés le long des murs supportent un plancher recouvert de terre, de sorte que la toiture terrasse reste indépendante des murs. Mais dans les constructions plus récentes, les poutres de la toiture reposent directement sur les murs. Ces toitures terrasses, accessibles, sont utilisées pour de nombreuses activités, y compris pour dormir pendant les mois les plus chauds de l'année. C'est donc plus rarement, que les toitures sont coniques, couvertes de chaume. Pour accéder aux terrasses, on monte depuis l'extérieur soit par des escaliers taillés dans un tronc d'arbre dont l'extrémité se termine en fourche soit par des escaliers bâtis en terre le long d'un mur ou entre deux cases. Ces cases reçoivent un enduit qui permet de renforcer sa protection face aux intempéries.

1.6.2 Les techniques de décoration

L'activité de décoration des cases s'effectue une fois leur construction terminée. Elle se fait en plusieurs étapes à travers la réalisation des enduits qui représentent la couche sacrificielle qui protège les murs. On distingue l'enduit de terre traditionnel et l'enduit de terre au goudron. À l'issue de la réalisation des enduits sur les cases, les femmes et jeunes filles procèdent à leur décoration.

6. 2.1 L'enduit de terre traditionnel

L'enduit de terre traditionnel est composé d'argile, de bouse de vache et de la latérite. La procédure se décline comme suit. Le mur est préalablement humidifié, la première couche est composée d'argile et d'eau. La bouse de vache est préalablement mélangée à l'eau et est étalée à la main. Ensuite, de la bouse de vache est projetée à nouveau sur le mur puis le lissage est réalisé à la main. La deuxième couche composée de la latérite pilée et mélangée à de l'eau et de la bouse de vache (si la latérite est trop fine du sable y est ajouté). L'ensemble est ensuite lissé au galet. Enfin des dessins, des gravures et des reliefs sont réalisés et mis en couleur. La première couleur appliquée est le noir qui est du graphite pillé qui vient du Ghana mélangé à un gluant qui provient de la décoction de tige de gombo pilé puis le blanc qui est de la craie (kaolin). Le mur obtenu est polychrome. L'ensemble des enduits est lissé une dernière fois au galet. Le vernis de néré (*Parkia biglobosa*) qui protège l'enduit et le rend étanche à l'eau lui donne cette couleur marronne et est appliqué à chaud sur un enduit sec à deux ou trois reprises à plusieurs jours d'écart. Le vernis de néré est issu de la décoction des cosques de néré. Si le vernis est appliqué en trop grande quantité, la couleur des motifs s'estompe pour prendre la couleur marronne. Aujourd'hui, l'enduit est réalisé tout au long de l'année mais, autrefois, il était réalisé en Mars et Avril pour éviter les vents qui favorisent la microfissuration et les écailllements.

1.6.2.2 L'enduit de terre au goudron

L'enduit de terre au goudron est composé de terre et de goudron. Sa réalisation est la suivante. Le support étant préalablement humidifié, le goudron liquide est mélangé avec l'argile et le tout est bien pétri. La couche est étalée à la main et lissée avec le blanc de craie(kaolin). L'ensemble du mur devient alors blanc. Après séchage du mur les dessins sont réalisés. Sur l'enduit au goudron, il n'y a pas de gravures mais seulement des dessins. Ces dessins sont faits avec du goudron bouilli ou mélangé avec du pétrole. Le mur obtenu est dichrome : noir et blanc. Quand l'enduit est séché, il est impossible de le lisser. L'étanchéité de l'enduit est réalisée par le goudron.



L'enduit traditionnel dure seulement une saison et doit être refaite après celle-ci tandis que l'enduit au goudron a une durée de vie de trois à quatre (4) ans. Mais les dessins commencent à s'effacer avant les trois ans en commençant par le blanc puis le noir. Quant à la réfection des enduits, pour l'enduit traditionnel, il suffit d'humidifier les surfaces des murs et d'ôter la couche de latérite à la houe (daba). Il est ensuite possible d'enduire à nouveau. La première couche reste toujours en place. L'enduit au goudron étant constitué d'une seule couche, l'entièreté de l'enduit est retirée. Mais il ne peut être retiré avant trois (3) ans car il faut attendre qu'il devienne rugueux.

Dans tous les cas, des enduits, peintures ou autres décorations murales sont appliquées afin de couvrir, protéger et décorer les maisons. Une qualité relativement médiocre des terres disponibles dans la zone, nécessitant donc une protection plus particulière, pourrait être à l'origine de cette tradition, qui atteint ici des sommets de sophistication.

1.6.3 la décoration murale

Deux styles de décoration se retrouvent sur les murs des constructions Kasena : l'une traditionnelle et l'autre contemporaine. En termes de coloris, le style traditionnel allie trois couleurs ; rougeâtre, noire et blanche. Le style contemporain est composé de blanc et de noir.

La particularité des peintures murales Kasena réside dans le fait que les travaux artistiques de finition sont exécutés par les femmes essentiellement. C'est un savoir-faire individuel et collectif qui est transmis de mère en fille.

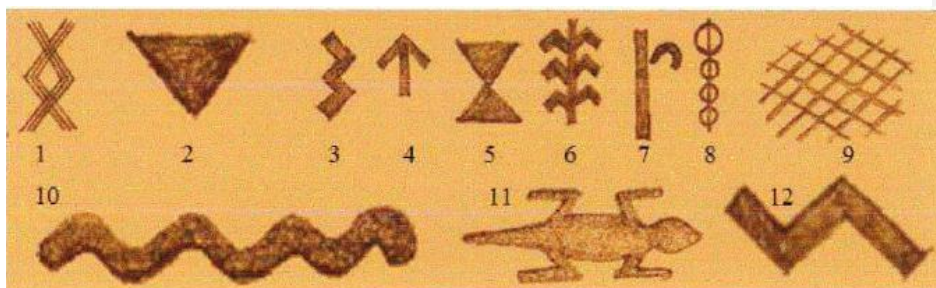
L'organisation des travaux de peinture est pourtant complexe. En une seule journée, il faut préparer les surfaces murales, fabriquer les différents enduits et peintures, acheminer les matériaux, appliquer, effectuer les lissages et traitements de surface soit

à la main, soit avec d'autres outils spécifiques selon la finition recherchée (galets, balais, plumes etc.).

Ces travaux à la fois utiles et décoratifs sont aussi des temps de rencontre entre générations et finalement, de transmission de la culture Kasena. Des échanges de savoir-faire sont également attestés entre les femmes de Tiébélé et leurs voisines ghanéennes qui perpétuent aussi la technique des peintures murales. Ces connaissances maintenues et transmises par les femmes détentrices constituent un témoignage unique de pratiques séculaires, qui leur permet de composer librement des frises de motifs dont chacune porte un sens.

1.6.4 Dimension symbolique de quelques signes

Plusieurs signes sont régulièrement appliqués sur les murs. Certains signes relèvent des pratiques anciennes tandis que d'autres ont été introduits récemment.



1 : Le filet pour ranger les calebasses (macramé)

2 : le morceau de calebasse : La calebasse est un ustensile de cuisine essentiel pour les femmes Kasena. Le morceau de calebasse signe de fragilité de la vie. Au quatrième jour du décès d'une femme, on casse ses calebasses et ses poteries sur le chemin qui mène chez ses parents en signe d'accompagnement car les Kasena croient à la vie après la mort. La calebasse joue un rôle spirituel dans les rituels funèbres, d'accueil et durant les sacrifices.

3 : l'épervier (ou l'ail de l'épervier) : Seuls les croque-morts sont autorisés à consommer la chair d'épervier.

4 : la flèche rappelle la chasse. Quand elle est noire elle représente une flèche non empoisonnée (destinée à la chasse). Peinte en rouge, elle désigne une arme de guerre (empoisonnée),

5 : le tambour est un instrument de musique et de communication. Il accompagne le chef dans ses déplacements, annonce sa prise de parole.

6 : le pied de mil évoque l'agriculture. Le mil est considéré comme la céréale divine. Il est le symbole de la fertilité.

7 : la flûte, instrument de music utilisé dans diverses circonstances. Elle accompagne le tambour d'aisselle

8 : la crécelle représente un instrument de musique dont seules les femmes se servent aux cours des cérémonies rituelles. L'instrument est réalisé avec des petites calebasses remplies de cailloux et reliées par un morceau de bois.

9 : le filet de pêche (nasse). La pêche est une activité qui a sauvé les Kasena lors des grandes famines.

10 : le python, symbole de la grand-mère,

11 : le margouillat est signe de vie et l'architecte des Kasena ;

12 : les pattes de la poule.

1.9 Caractéristiques de l'architecture

1 .9 .1 Une architecture défensive

L'organisation politique des Kasena est caractérisée par la faible dimension des unités politiques et leur caractère décentralisé. En l'absence d'un pouvoir central fort, les communautés étaient exposées en permanence aux royaumes voisins, Songhoy et Moose au Nord, Akan au sud. A ces menaces anthropiques, s'ajoutent celles naturelles. De par leur situation dans une zone où pullulaient naguère les bêtes féroces (lions, éléphants, buffles, etc..) l'architecture se devait une solution à l'ensemble de ces défis sécuritaires.

Le caractère défensif de cette architecture se traduit à la disposition regroupée de concessions formant un ensemble délimité à l'extérieur par des murs d'environ 1,5m de haut et des issues contrôlées constituant ainsi une enceinte difficilement franchissable. A l'origine, une seule porte, située au sud, permettait d'y accéder.

1.9.2 Une architecture bioclimatique

Traditionnellement les constructions Kasena sont réalisées avec des matériaux disponibles localement et à proximité. Les matériaux dominants sont la terre et le bois. Mais du fait de la dégradation de l'environnement boisé, les constructeurs Kasena vont de plus en plus loin pour trouver les meilleures essences de bois dont le rônier. L'architecture Kasena avec ses maçonneries en terre pouvant atteindre 40 cm d'épaisseur sur ses ouvertures réduites permet de préserver la fraîcheur au sein des cases et de réduire les entrées de chaleur. Les puits de lumière particulièrement localisés sur le toit des cuisines permettent l'échappée de l'air chaud tout en contribuant à l'éclairage naturel des locaux.

1.9.3 L'occupation spatiale et dynamisme de l'architecture de la cour royale

La Cour royale se caractérise par ses concessions spatialement organisées et structurées d'une part et par le dynamisme de son architecture d'autre part.

1.9.3.1 L'occupation spatiale de la cour royale

Chaque concession est sous la responsabilité d'un chef de famille. Ce dernier est lui-même sous la coupe du Pê. La concession est composée de plusieurs cases reliées de murs et de murets, délimitant un certain nombre de cours et courettes. Dans chaque concession, les cases sont regroupées autour d'une case mère. Cette configuration de familles regroupées autour du Chef, est originale en pays Kasena, où l'habitat est le plus souvent organisé sous forme de concessions isolées. Elle est l'expression spatiale de l'organisation du pouvoir à Tiébélé.

Pour une bonne mobilité des personnes et des biens dans la cour, un espace important est accordé aux voies de circulation et aux espaces communs, dans lesquels s'organisent, à différentes échelles, toute la vie de la cour, des groupements et des familles.

1.9.3.2 Le dynamisme de l'architecture de la Cour royale

L'architecture traditionnelle de la Cour royale tire son dynamisme des phénomènes socio-professionnels. Elle doit sa complexité non pas à la diversité des formes d'habitat, mais à la variété des compositions possibles dans une concession. Ces compositions permettent de créer de nombreux espaces clos, semi-clos ou à ciel ouvert, répondant aux multiples usages sociaux et spirituels, propres à la culture Kasena. Les concessions sont composées de modules simples, qui évoluent en fonction des changements familiaux, ce qui explique aussi bien la présence de constructions rajoutées que de ruines de cases abandonnées. Les matériaux de construction de ces dernières sont souvent recyclés. On est donc en présence d'une architecture dynamique.

2. Historique et développement

Pour comprendre l'histoire du Palais royal de Tiébélé, il convient de réviser l'histoire du peuplement du pays Kasena situé à cheval entre le Nord du Ghana et le Sud du Burkina Faso. Faisant partie de l'ensemble Gurunsi, le Kassongo a connu deux grands niveaux de peuplement. Le premier niveau concerne les peuples anciennement installés. Les investigations des sources orales et écrites soutenues par la datation des vestiges de la métallurgie ancienne de la région au C14 attestent que les premiers établissements humains ont été érigés dans le pays Kasena entre le XI^e et le XV^e siècle. Cette période correspond à la mise en place des populations d'origines diverses parlant des langues diverses (le Kasim, le Nuni ; et le nankana) avec des modes de vie similaires.

Le nombre plus important des Kasena semble justifier le fait que cette communauté ait pu s'imposer aux populations ainsi qu'à celles qui arriveront plus tard. Le deuxième niveau de peuplement en pays Kasena est caractérisé par des infiltrations des peuples Moose en pays Gurunsi et dans le pays Kasena en particulier. Plusieurs groupes se sont installés en pays Kasena dont deux groupes de Loumbila sont allés l'un à Koumbili et l'autre à Tiébélé.

Les premiers occupants du Kassongo furent rejoints plus tard par un prince Moaga venu de Loumbila, ville située à 15 km de Ouagadougou sur la Route Nationale N°3. Suite à son échec à la succession au trône il s'installa à Tiébélé et épousa une femme Kasena. De cette union naît un fils. Ce dernier serait à l'origine de la fondation de la chefferie de Tiébélé. Nous comptons 16 chefs de Tiébélé, des origines à 2006.

3. Les menaces et facteurs de dégradation

La Cour royale fait face à des menaces d'ordre naturel et anthropique. Chaque case est recouverte d'un enduit de terre qui lui permet d'être résistante à l'humidité et au vent. Étant donné les caractéristiques de son architecture, l'eau et les pluies constituent des sources potentiellement importantes de dégradation qui peuvent être réparties en quatre catégories : l'action directe de la pluie sur les constructions, les eaux de ruissellement, les remontées capillaires et l'humidité.

Dans les processus de dégradation des cases de la cour, les termites constituent une menace non négligeable. Ils apparaissent essentiellement suite à l'intrusion de l'humidité par manque d'entretien régulier des cases.

On note aussi, les effets liés à la divagation des animaux domestiques à proximité de la Cour royale. Ces animaux qui ont accès à la cour se frottent et gambadent sur les murs. (1).

Les menaces et facteurs d'ordre anthropique peuvent se résumer en deux points essentiels : l'introduction de nouveaux matériaux et des changements sociaux et culturels.

À l'instar des autres villages, Tiébélé fait face à l'arrivée de nouveaux matériaux adoptés dans la réalisation des maisons et décorations. Ce sont entre autres le banco et le parpaing de ciment, les tôles ondulées, les planches industrielles, le goudron, les portes et fenêtres métalliques bon marché et durables, etc. C'est ainsi qu'aux abords de la concession royale, l'on constate des constructions en ciment industriel menaçant le périmètre de la Cour royale. Fort heureusement, des actions de sensibilisation à l'endroit des communautés et résidents de la cour ont permis de préserver et protéger l'un des derniers témoins de l'architecture traditionnelle Kasena. La société Kasena jadis sous l'autorité traditionnelle du « Pê », n'échappe pas au processus de changements sociaux et culturels liés à la modernisation du tissu social. Ces mutations ont transformé la manière d'habiter la Cour royale et mis à rude épreuve les mécanismes de solidarité et d'entraides entre les communautés. Toute chose qui menace la préservation du site. À cela s'ajoute la pression de l'urbanisation sur le bien. En effet, il a été constaté que les plans d'urbanisation n'ont pas intégré des mesures de protection du patrimoine culturel en général et du site en particulier. Ainsi, les lotissements ont été effectués sans inclure une zone tampon permettant de renforcer la protection du bien.

¹ La cour royale de Tiébélé au Burkina Faso, Institut du Patrimoine Wallon (IPW) 2017, page 32.

Il est vrai que l'ouverture de la Cour royale aux visites fut longtemps restreinte à une catégorie de personnes. Elle fait l'objet aujourd'hui de beaucoup de curiosité depuis l'assouplissement de cette restriction. Le flux de visite connaît une croissance et le site est très visité relativement aux autres sites de la région.

Pour le moment, il n'y a pas de problème de capacité de charge lié aux visites. Toutefois, au vu de la fragilité de la toiture des cases en terre recevant des visiteurs par moment, il convient de poursuivre les actions de sensibilisation pour minimiser les impacts qui en découleraient.

4. La pratique du tourisme

La Cour royale fait l'objet de visites touristiques depuis la première moitié du XXe siècle (vers 1930) suite à l'assouplissement des restrictions. Dès lors, le site connaît une fréquentation appréciable. Il reçoit environ un millier de visiteurs par an au regard de la spécificité de l'architecture traditionnelle kasena avec ses décorations murales atypiques.

On note la présence de guides structurés issus de la concession royale et des organisations de la société civile œuvrant dans la promotion de la culture Kasena sur le site, d'artisans produisant des objets de souvenir, sans oublier l'hospitalité légendaire de la communauté kasena. Des efforts importants sont également déployés pour la promotion du site. On retient, entre autres, de nombreuses recherches suivies de publications, de reportages et films documentaires, etc.

En termes d'infrastructures d'hébergement touristique, la commune de Tiébélé dispose en 2021 d'un parc assez étoffé (cinq unités d'hébergement) pour l'accueil des touristes, auxquelles s'ajoutent quelques restaurants.

Toutefois, ce bien fait face à un certain nombre de difficultés pouvant affecter la pratique du tourisme durable. Il s'agit notamment de l'insuffisance de signalétique ; des compétences en matière d'accueil et de guidage, dans l'organisation et la gestion des flux touristiques dans la commune de Tiébélé, l'absence de données statistiques fiables, etc. En outre, le contexte sanitaire et sécuritaire national impacte négativement la fréquentation du site.

5. Système de protection

5.1 Protection juridique

La Cour royale de Tiébélé est régie par un régime juridique de protection du patrimoine culturel constitué des textes au niveau international et national.

Tableau : environnement juridique applicable au patrimoine culturel au Burkina Faso

INTITULE		MATIERES TRAITEES
Textes internationaux applicables au patrimoine culturel ratifiés par le Burkina Faso		
1.	la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflits armés de 1954 et ses deux protocoles	Protection des biens meubles et immeubles qui représentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples tels que les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, religieux ou laïque, les sites archéologiques, les ensembles de construction, présentant un intérêt historique ou artistique
2.	La convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicite des biens culturels de 1970	Instituer les services de protection du patrimoine culturel dotés d'un personnel qualifié et en nombre suffisant, prendre des mesures juridiques nécessaires pour protéger le patrimoine meuble et sanctionner les infractions, etc.
3.	la Convention portant protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972	Définition des éléments du patrimoine culturel et naturel, Mesures de protection nationale et internationale
4.	la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003	Prise de mesures juridiques administratives et financières nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine immatériel à travers des inventaires, la création de services dédiés à la sauvegarde dudit patrimoine, d'impliquer les communautés qui sont les gestionnaires de leur patrimoine culturel immatériel aux activités, etc.
5.	la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005	Protection et promotion des expressions culturelles et artistiques ; promotion des secteurs d'activités culturelles ; promotion de la coopération culturelle
6.	Code mondial d'éthique du tourisme de l'Organisation Mondiale du Tourisme de 1999	Promotion d'un tourisme mondial, équitable, responsable et durable
7.	La charte africaine du tourisme durable et responsable adoptée à la COP 22 à Marrakech du 14 décembre 2016	Préservation du patrimoine culturel et de l'identité locale
8.	Convention de Berne de 1886 sur la protection des œuvres littéraires et	Gouvernance de la propriété intellectuelle

	artistiques, complétée par la convention de 1971	
9.	Code mondial d'éthique du tourisme de 1999	Édiction de principes généraux destinés à guider les acteurs du développement touristique
Textes nationaux applicables au patrimoine culturel		
10.	La Constitution ;	Liberté de création artistique Liberté d'association Propriété intellectuelle
11.	La loi n°024-2007/AN du 13 novembre 2007 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso	Encadrement de la protection et la promotion du patrimoine culturel au Burkina Faso
12.	La loi n°034-2012-716/AN du 2 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso ;	L'encadrement de la question foncière
13.	Le décret n°2014-1019/PRES/PM/MCT/MEDD/MATS/MATD du 28 octobre 2014 portant classement de Biens culturels et naturels et leur inscription sur la Liste indicative du Burkina Faso	Le classement des biens dont la Cour royale au patrimoine culturel national
14.	Le décret n°2006-072/PRES/PM/MCAT/MFB/MECV/MATD/MAHRH/SECU portant classification et réglementation de l'aménagement, de l'exploitation et de la gestion des sites touristiques	Le décret détermine les conditions de protections, d'aménagement et d'exploitation des sites touristiques.
15.	Le décret n°2017-0139/PRES/PM/MCAT/MI/MINEFID/MEEVCC/MATDSI/MUH/MERSI/ME MC portant réglementation des fouilles archéologiques et du traitement de leurs résultats au Burkina Faso ;	La fixation des conditions de réalisation des fouilles archéologiques et le traitement de leurs résultats
16.	L'arrêté n°2015-068/MCT/SG/DGPC du 08 avril 2015 portant inscription à	La détermination des sites culturels et naturels à inventorier

	l'inventaire de sites culturels du naturels du Burkina Faso ;	
17.	La loi n°011- 2021/AN du 16 avril 2021 portant loi d'orientation du tourisme au Burkina Faso	La fixation des principes généraux de développement des activités touristiques et d'exercice des métiers de tourisme au Burkina Faso.
18.	Le Décret n° 2014 -925 /PRES/PM/MATD Textes relatifs aux collectivités (transfert des compétences)	La détermination des compétences des Régions et communes en matière de culture et tourisme

L'état des lieux de l'environnement juridique encadrant la protection, la promotion, la valorisation du patrimoine culturel révèle l'existence de plusieurs textes en la matière. Cependant, on constate une faible appropriation et application desdits textes. Il est donc nécessaire de mener des actions de formation et de sensibilisation sur l'ensemble des textes régissant la gestion du patrimoine culturel en général et de la Cour royale en particulier au profit des acteurs.

En outre, certains textes désuets tels que la loi 024 portant protection du patrimoine culturel au Burkina Faso méritent d'être relus pour tenir compte des nouveaux contextes dans lesquels évoluent les actions de développement du patrimoine culturel.

5.2 Protection endogène

Selon la tradition orale, à la mort de Patouingomi, père fondateur « le Na », venu de Lombila situé dans la région du plateau central, son fils du nom de Bouintchéti décida de fonder son royaume. Ainsi, il se rendit à Nanlorgo pour acquérir un fétiche puissant appelé « Kora ou Kwara » qui lui permit de régner en maître sur tous les habitants de la chefferie de Tiébélé. Depuis lors, tous les groupes abandonnèrent leurs différences pour devenir des Kasena.

Les principaux symboles des communautés Kasena que sont le **Koara**, le **Pourou** et le **Nabari** (tombe de l'ancêtre) sont ceux qui garantissent une protection endogène du site par la communauté. En effet, ces symboles sont invoqués par l'ensemble des populations des 67 villages pour demander protection et conjurer les problèmes sociaux.

À travers les symboles ci-dessus mentionnés, la Cour royale est un site craint et respecté de tous et tout comportement inapproprié (port de bonnets et de vêtements de couleur rouge, parapluie, le vol, la sorcellerie, le non-respect de l'occupation des assises en pierres devant la cour) y est interdit.

Chaque membre de la communauté est conscient de ces interdits et est appelé à veiller à leur strict respect. En cas de non-respect de ces règles, des réparations (noix de cola, du tabac, la volaille, petits ruminants, bovins) sont attendues des contrevenants.

L'ensemble des communautés sous la tutelle du Pê, ont gardé une intimité avec la concession royale. Elles lui vouent considération et respect.

5.3 Protection foncière

Le site de la Cour royale de Tiébélé est sous l'autorité du chef et dont la garde incombe à toute sa communauté. Cependant, il a été constaté que les plans d'urbanisation n'ont pas intégré des mesures de protection du site de la concession royale. En effet, des lotissements effectués en 1991 ont occasionné des attributions de terrains ainsi que des installations des populations à proximité du site de la Cour royale ne facilitant pas une protection foncière adéquate du site.

Face à cette situation, des concertations et des actions de sensibilisation ont été menées par les parties prenantes en vue de pallier les difficultés susmentionnées. Il s'agit entre autres des rencontres avec le conseil municipal de la commune de Tiébélé, la veille sur les velléités de réalisations d'infrastructures inappropriées sur le site.

En dépit de ces efforts fournis, force est de constater la persistance d'une pression foncière sur les terrains situés à proximité de la Cour royale.

Il est donc nécessaire de poursuivre les actions de concertations, de sensibilisation auprès des parties prenantes pour renforcer la protection du site à travers une délimitation formelle et consensuelle d'une zone tampon.

5.4. Valorisation du site de la Cour royale de Tiébélé

Des actions de valorisation du site de la Cour royale ont été menées par plusieurs acteurs au niveau public, privé et associatif. Il s'agit notamment des expositions, des émissions radio-télé, des reportages et films documentaires, des formations, des festivals, du renforcement de la signalétique.

Toutes ces initiatives susmentionnées contribuent à renforcer l'attractivité du site de la Cour royale de Tiébélé. Cependant, il est à noter que les crises sécuritaire et sanitaire auxquelles fait face le Burkina Faso ces dernières années constituent des menaces dans le cadre de la valorisation du site. Il est donc nécessaire de mener des actions de sensibilisation auprès des nationaux pour le développement du tourisme interne.

6. Analyse des ressources

6.1 Ressources humaines

Le Burkina Faso regorge de plusieurs sources de compétences spécialisées et de formations en techniques de conservation du patrimoine culturel émanant de l'État et du monde de la recherche, des communautés et des organisations de la société civile.

❖ Les ressources humaines endogènes

Les communautés Kasena et certaines associations qui militent pour une gestion du bien comptent des compétences endogènes. En effet, la tenue d'activités dédiées à la peinture murale au sein de la cour royale au profit de la jeune génération par des associations est une expérience et un cadre de transmission des savoir-faire liés à la peinture murale.

La maîtrise de cette peinture murale tant au niveau national qu'international a prévalu à la proclamation de TINTANA Kayè, femme issue de la Cour royale comme trésor humain vivant (THV). Le système des THV sélectionne des personnes détentrices d'un savoir-faire dans le domaine de l'artisanat qui sont disposées à transmettre leur savoir aux jeunes générations. Elle assure l'initiation, la formation des jeunes en décor mural. Elle supervise les travaux de renouvellement de la peinture murale du palais.

Il existe des groupes socioprofessionnels organisés en association comme l'indique le tableau ci-dessous.

Corps de métier	Dénomination des associations	Nombre de membres	Responsables
Charpenterie	Association Diloditio	26	AKOUABOU Zanké
Maçonnerie			
Peintres	Association Pêbatioga	40	Mme Asséta NASSARA/IDOG O
Guidage en tourisme	Association des guides	18	OUAMBATOUA Arnaud
Autres (tissage maroquinerie, poterie, forge, vannerie, ...)	Association des artisans	30	AWOUBALANGA Anahoubè

Malgré les capacités techniques dont disposent les communautés, on note des insuffisances en termes de compétences liées à la gestion du patrimoine culturel, notamment la production de données statistiques, la planification et le suivi-évaluations des activités.

❖ Les ressources humaines exogènes

Le Burkina Faso dispose de compétences en matière de conservation et de gestion du patrimoine culturel bâti. Ces ressources humaines relèvent de structures techniques en charge du patrimoine culturel du MCCAT et du ministère de la recherche scientifique

et de l'innovation à travers les universités nationales et les instituts de recherches. À cet effet, des sociologues, anthropologues et architectes issus de ces universités, instituts de recherches ont traités de l'aire culturelle des Gourounsi et des thématiques de l'architecture des habitats traditionnels.

Les offres de formation en techniques de conservation et de gestion sont disponibles. A l'origine, Le Centre International d'Etude pour la Conservation et la Restauration des Biens Culturels (ICCROM), l'ex Centre Régional d'Action Culturelle (CRAC) de Lomé et l'Ecole du Patrimoine Africain(EPA), l'Institut Wallon du patrimoine, l'ONG Craterre de l'Ecole nationale d'architecture de Grenoble, le centre d'archéologie Bibracte et du Laboratoire des monuments nationaux de France ainsi qu'à travers des programmes de formation continue tels que le PREMA et AFRICA 2009 ont formé des professionnels en gestion du patrimoine culturel.

A partir des années 2000 avec la formation en master gestion du patrimoine culturel mise en place par l'Université Senghor d'Alexandrie, quelques spécialistes du patrimoine culturel sont formés dans cette université. Avec l'ouverture des filières de formation culturelle et touristique à l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM), à partir de 2005, l'administration culturelle est davantage étoffée en personnel avec des profils diversifiés dans les emplois suivants :

- **affaires culturelles** : des conseillers, des assistants et des adjoints des affaires culturelles ;
- **musée** : des conseillers, des assistants, et des adjoints en gestion du patrimoine;
- **services touristiques** : des conseillers, des assistants et des adjoints en tourisme et hôtellerie.

Ces ressources humaines exogènes ont besoin de renforcement de capacités surtout techniques.

6. 2 Les ressources matérielles

Par ressources matérielles, il faut entendre tous les équipements et instruments dédiés à la gestion de la Cour royale de Tiébélé, auxquels s'ajoutent les matériaux de construction. Les artisans (maçons, peintres, charpentiers, etc.) disposent de matériels de travail (pioches, daba, sceaux, brouettes, calebasses, plumes, dameuses, balais, machettes, galets, marmites, etc.), mais ils demeurent vétustes et insuffisants.

Avec le développement de l'urbanisation de la commune, il est de plus en plus difficile de trouver certains matériaux de construction et d'embellissement tels que : bois d'œuvre, latérite rouge, kaolin, graphite, argile, cosses de néré, etc.

Les ressources financières

Dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives de protection, de conservation et de promotion de la Cour royale de Tiébélé, des ressources financières ont été mobilisées par des acteurs publics, privés et associatifs. Elles se présentent comme suit :

Tableau : Ressources financières dédiées à la gestion de la Cour royale de Tiébélé

Année	Partenaires Techniques et Financiers	Montant mobilisé (FCFA)	Bénéficiaires	Actions réalisées	
2009	Africa 2009	-	Résidents de la Cour royale	Promotion documentaire)	(film
2010	Ministère en charge de la culture	1 000 000	Association Djawolim pour le Développement (ADD)	Reconstruction/ Restauration de cases	
2012	world monument fund	1 250 000 (2500 dollars)	Résidents de la Cour royale	Renforcement de la conservation de la Cour royale	
2013-2014	Ambassade des USA	15 000 000 (30 000 Dollards)	Résidents de la Cour royale	Restauration et assainissement de la Cour royale Reconstruction des cases	
Depuis 2014 à présent	Fondation CUOMO	Environ 29 000 000	Association Dizenidani pour la promotion éducative de Tiébélé	Restauration de la Cour royale Réalisation de concours d'ora	
2020	MCAT (FDCT)	2 036 000	Association Djawolim pour le Développement (ADD)	Formation de jeunes filles en peintures murales	
Total					

On note à partir du tableau ci-dessus, que des efforts sont certes fournis en termes de mobilisation de ressources financières pour les actions de gestion du site de la Cour royale de Tiébélé. Cependant, on constate une faible mobilisation de ces ressources due entre autres aux difficultés d'accès à certains organismes malgré l'existence d'un dispositif institutionnel doublé d'un système financier en pleine croissance. En effet, les mécanismes de financement existants sont insuffisamment et inefficacement sollicités. Les causes proviendraient, de l'incapacité de ces mécanismes à s'adapter à leurs besoins spécifiques résultant du fait de la méconnaissance des spécificités du secteur et des difficultés de montage de dossier de recherche de financement par les acteurs concernés. Il s'avère donc nécessaire de renforcer les capacités financières des structures et acteurs intervenant dans la gestion du site.

7. Analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités

L'analyse des forces consiste à relever les éléments positifs d'origine interne au site ; il s'agit surtout de classer ces éléments par ordre d'intensité décroissante. Quant aux faiblesses, elles renvoient aux éléments négatifs d'origine interne au site. Les opportunités et les menaces renvoient respectivement aux éléments positifs et aux éléments négatifs d'origine externe au site. En outre, cette matrice (FFOM) nous renseigne sur comment utiliser les points forts pour exploiter les opportunités du projet d'une part et d'autre part, comment dépasser les faiblesses pour contrecarrer les menaces.

TABLEAU : Analyse FFOM du site de la cour royale

Thème	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Protection et conservation du Bien	- Caractère vivant du Site ; -Présence de plusieurs attributs (Koara, Pourou, cases, le figuier, la tombe des ancêtres, butte sacrée, baobab) ; - Bon état de conservation des attributs du site ; - étude sur les menaces liées aux termites facteur de dégradation des cases ; - disponibilité de groupes socioprofessionnels (artisans, charpentier, peintres, menuisiers, maçons, etc.) ; - organisation politique et sociale de la Cour royale	-faible niveau d'entretien d'assainissement de la cour ; - Remontées capillaires - les effets néfastes des termites sur le bien, - absence d'une unité de gestion formelle ; - Manque de formation de l'unité de gestion de la CRT en gestion du patrimoine culturel, - absence de zone tampon formalisée, - abandon progressif de la Cour royale par ses occupants ; - textes juridiques désuets ; - Vétusté et insuffisance de matériels de travail	- Site classé sur la liste nationale du patrimoine culturel et la liste indicative du Burkina Faso ; - site doté du label « World Monuments Watch »; - Adhésion des autorités coutumières et administratives aux activités de protection et de conservation du Site ; - Adhésion des parties prenantes à la proposition de nomination du bien au patrimoine mondial ; - disponibilité de matériaux entrant dans la construction des habitats traditionnels Kasena, -existence d'OSC œuvrant dans la	- érosion ; - Les fortes pluies ; - utilisation de matériaux modernes sur le site ; - pression foncière due à l'urbanisation ; - l'impact des religions révélées, - abandon progressif des mécanismes d'entraide et de solidarité - raréfaction de certains matériaux de construction et de décoration ; - divagation des animaux domestiques à proximité de la cour royale ;

	-Bien figurant sur la Liste nationale du patrimoine culturel -Bien figurant sur la Liste indicative de l'Unesco	-Insuffisance d'entretien régulier, - Pertes progressives des décors des habitats traditionnels ; - faible appropriation et application desdits textes - Non prise en compte de mesures de protection du site dans les plans d'urbanisation ; -persistance d'une pression foncière sur l'emprise du Bien	protection et la conservation du Bien.	
Connaissances du Bien	- Existence de recherches et d'écrits en rapport avec l'architecture en terre et celle Kasena ; - Existence de personnes dotées de savoir-faire liés à l'architecture Kasena, - Disponibilité de données orales concernant le site,	- Faible visibilité du Site ; - Existence de zones d'ombres pour la compréhension du bien ;	- Proclamation d'un Trésor Humain Vivant (THV) de savoir-faire liés à l'artisanat d'art ; - Intérêt de spécialistes de l'architecture de terre et chercheurs vis à vis du site ;	- faible accompagnement du THV lié au dysfonctionnement de son système ; -

	- Histoire du site connue, - connaissance des repères chronologiques du site,		- Existence de structures éducatives dans la zone ; - Prise en compte du Site dans le répertoire des sites nationaux ; - tenue d'activités relatives à la transmission des connaissances liées à l'architecture traditionnelle Kasena	
valorisation du site	- potentiel touristique fondé sur la richesse culturelle ; - Attractivité du Site à travers l'existence d'attraits touristiques importants ; - présence de guides et OSC œuvrant dans la promotion de la culture Kasena sur le site ; - Présence de plusieurs guides issus de la cour royale ; - Mise en évidence du bien dans l'offre touristique ; - hospitalité des membres de la communauté,	-Insuffisance des signalétiques ; - Faible aménagement touristique sur le site - Absence de données statistiques fiables ; - Insuffisance des compétences en matière d'accueil et de guidage ;	- site facilement accessible ; - possibilité d'insertion du site dans un circuit touristique ; - Présence de plusieurs autres attraits touristiques dans la zone (pic de Nahouri, Parc national Kaboré Tambi de Pô, etc.) (les cours royales de Koumbili, de Guiaro, les habitats traditionnels de Tangassogo, et de la famille Anouga, etc.) ; -Prise en compte de la mise en valeur du site	- faible fréquentation du site dû aux contextes sanitaire et sécuritaire ; - Insuffisance dans l'organisation et la gestion des flux touristiques dans la commune de Tiébélé ;

	- existence d'artisans produisant des objets d'art		dans les plans communaux et régionaux de développement ; - présence de structures d'accueil et d'hébergement dans la commune et dans les zones environnantes ;	
Ressources Humaines et Financières	- synergie d'actions entre gestion traditionnelle et Administrative du site ; - disponibilité de compétences pour une gestion durable du Bien ; - Existence de l'Association Djawolim pour le Développement (ADD) œuvrant dans la conservation et la valorisation de la CRT	- Insuffisance de ressources financières dédiées à la conservation, protection et valorisation du Site ; - gestion non efficace des ressources (financement, dons, recettes) générées par le Bien ; - absence de gestion concertée regroupant l'ensemble des parties prenantes ; - Manque de formation des membres de l'Association Djawolim pour le Développement (ADD) en gestion du patrimoine culturel,	- Transfert des compétences et ressources aux collectivités, - Jumelage de la commune de Tiébélé avec la commune de Loumbila et la ville de Fernelmont (Belgique) ; - Coopération développée avec le département de l'Aude, la Wallonie Bruxelles et la Fondation Cuomo ;	- Crise sécuritaire ; - Désintérêt de la jeune génération vis-à-vis du patrimoine architectural ; - Amenuisement des sources de financement.

--	--	--	--	--	--

8. DEFIS A RELEVER

8.1 Renforcement de la conservation et de la protection

Au vu de l'analyse diagnostique, il convient de noter que la gestion durable du bien passe notamment par le renforcement (réhabilitation adéquate des attributs du bien aux valeurs authentiques de l'architecture traditionnelle Kasena) de la protection et la conservation du site. Cela nécessitera un renforcement du système de protection du Bien et de sa zone tampon à travers l'entretien régulier et adéquat du site ; la coordination des interventions sur le site, le renforcement des compétences acteurs, la sensibilisation des parties prenantes en gestion et à la protection du site ; à la relecture des textes désuets.

8.2 Renforcement de la Connaissance du site

Pour une meilleure connaissance de la Cour royale de Tiébélé, il serait opportun de développer la recherche autour de ce bien. Il s'agira de réaliser un inventaire et la documentation des biens mobiliers, de renforcer la visibilité du bien, de collecter et diffuser les données sur les éléments immatériels du site.

8.3 Renforcement de la valorisation du site

Le diagnostic révèle une faible fréquentation du site de la Cour royale de Tiébélé due entre autres au faible aménagement touristique du site, aux crises sécuritaire et sanitaire. Ainsi, pour accroître le flux touristique sur le site, il est important de renforcer la mise en évidence du Bien dans les projets et programmes communaux et régionaux de valorisation du patrimoine culturel et touristique. Aussi, il convient de renforcer les capacités des guides de tourisme et autres corps de métier (artisans, maçons, peintres,) officiant sur le site ; encourager et soutenir l'organisation de festivals et autres événements dédiés à la valorisation de la culture Kasena ; mener des actions de sensibilisation auprès des nationaux pour le développement du tourisme interne ; réaliser des aménagements touristiques sur le site.

8.4 Renforcement des capacités humaines, matérielles et financières

L'insuffisance des ressources financières dédiées à la conservation, protection et valorisation du site constitue une réelle préoccupation des acteurs. Le renforcement de la mobilisation de ces ressources consistera en la réalisation des actions de développement de partenariat et de renforcement des compétences des acteurs en recherche de financement.

PARTIE 2 : ELEMENTS DE LA STRATEGIE

1. Fondements du plan de gestion

La gestion du patrimoine culturel et naturel au Burkina Faso repose sur des référentiels de gestion des politiques publiques et est régie par des instruments juridiques nationaux et internationaux. L'élaboration du présent plan de gestion du Site de la Cour royale de Tiébélé tire son fondement de ces différents instruments.

1.1 Au niveau international

Au niveau international, le Burkina Faso est partie prenante des principaux textes relatifs à la protection du patrimoine culturel et naturel. On a entre autres :

- **les Conventions de l'UNESCO dans le domaine du patrimoine culturel :**

Le Burkina Faso a ratifié la plupart des conventions de l'UNESCO entrant dans le cadre de la protection du patrimoine culturel et naturel. Ces conventions régissent de façon spécifique la protection des biens culturels en cas de conflits armés, le trafic illicite des biens culturels, la protection du patrimoine culturel et naturel, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Elles visent à assurer la protection, la conservation, la sauvegarde, la valorisation et la promotion du patrimoine culturel à l'échelle nationale et internationale en mettant un accent particulier sur la contribution du patrimoine culturel à la promotion de la paix, de la coexistence pacifique et du développement durable.

- **La Charte de la renaissance culturelle de l'Union Africaine (UA)**

L'un des objectifs de cette Charte est de préserver et promouvoir le patrimoine culturel africain à travers la conservation, la restitution et la réhabilitation des sites et monuments et d'encourager la coopération entre les États membres pour la préservation et la promotion dudit patrimoine. Le plan de gestion de la cour royale de Tiébélé est pris en compte dans les dispositions de la charte visant à « *intégrer les objectifs culturels aux stratégies de développement et de développer toutes les valeurs dynamiques du patrimoine culturel africain qui favorisent les droits de l'homme, la cohésion sociale et le développement humain* ». Les États africains bénéficient de l'encouragement de la charte à travers bon nombre de ses dispositions pour lutter contre le pillage et le trafic illicite des biens culturels africains, à œuvrer au retour des biens illicitement exportés ; à s'investir pour la reconstitution des archives du continent.

- **Les Objectifs du Développement Durable (ODD)**

Les travaux d'internalisation au Burkina Faso qui ont également été une source d'inspiration du Plan de gestion de la cour royale de Tiébélé ont placé en priorité, les ODD 11.4 (« *Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial* ») ; 8.9 (« *D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à*

développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux ») et 12.b. (« Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux »).

- Les politiques culturelle et touristique de l'UEMOA

L'UEMOA, en prenant en compte la culture dans son traité, s'est dotée d'une politique culturelle et touristique dont s'inspire le plan de gestion de la Cour royale de Tiébélé. En effet, celle-ci prône le développement de l'offre touristique et culturelle, la promotion des identités culturelles, l'intégration des peuples basée sur la culture, l'amélioration de la visibilité et de la compétitivité des produits culturels et touristiques, le renforcement des capacités de management des domaines culturel et touristique, etc.

1.2. Niveau national

A l'échelle nationale, le plan de gestion de la Cour royale de Tiébélé tire ses fondements de l'Étude nationale prospective (ENP) "Burkina 2025", du Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT), du Plan national de développement économique et social (PNDES-II), de la Politique sectorielle culture, sport et loisirs, et de la Stratégie nationale de la culture et du tourisme (SNCT).

- L'Étude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025

À travers l'ENP, la vision définie pour la culture en général est celle « *d'un Burkina Faso ayant réussi une symbiose culturelle nationale à partir de sa grande diversité culturelle et à même de s'ouvrir aux autres pays pour s'enrichir de leurs expériences et les enrichir de ses propres expériences dans le contexte de la globalisation en cours* » et « *un secteur important dans le dispositif économique de pays enclavé, peu doté par la nature mais riche en Hommes* ».

- le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT)

Le SNADDT 2040 fait de la culture, un secteur faisant partie des services d'excellence pouvant faire du Burkina Faso une référence en tant que pôle d'attraction et de compétitivité dans la sous-région, mais aussi comme un lieu de destination. La culture y est perçue comme un domaine pourvoyeur de sources de devises pour le pays.

- le Plan National de Développement Économique et Social II (PNDES-II)

Le PNDES-II vise essentiellement à rétablir la sécurité et la paix, renforcer la résilience de la nation et transformer structurellement l'économie burkinabè pour une croissance forte, durable et inclusive. C'est ainsi qu'à travers ses axes stratégiques 1 et 4 intitulés

respectivement « consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix » et « dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois », le PNDES-II fait de la culture et du tourisme deux secteurs « **porteurs pour l'économie et les emplois** ». Ce document constitue donc un référentiel essentiel dans la définition et la mise en œuvre du plan de gestion de la cour royale de Tiébélé.

- **Les Politiques Sectorielles « Culture, Tourisme, Sports et Loisirs », « Commerce et services marchands », « Transformations industrielles et artisanales »**

Le plan de gestion de la cour royale de Tiébélé prend en compte la politique sectorielle « Culture, Tourisme, Sports et Loisirs » à travers ses axes que sont :

Axe 1 : Amélioration de la gouvernance du secteur ;

Axe 2 : Protection et promotion du patrimoine culturel et touristique, de la pratique sportive et des loisirs ;

Axe 3 : Renforcement des capacités opérationnelles du secteur.

Ce plan prend également en compte la Politique sectorielle « commerce et services marchands » dans ses volets « *transformations industrielles et artisanales* » pour la sous-composante artisanat d'art.

- **La Stratégie Nationale de la Culture et du Tourisme (SNCT)**

La SNCT traite de la culture en général et du patrimoine culturel en particulier en ses axes stratégiques :

Axe stratégique 1 : « *Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles dans le domaine de la culture et du tourisme* » ;

Axe stratégique 2 : « *Promouvoir la diversité culturelle, la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine de la culture en vue de l'épanouissement social et économique des populations* » ;

Axe stratégique 3 : « *Améliorer l'attractivité touristique du Burkina Faso* ».

- **Le Plan Stratégique de Développement du Patrimoine Culturel (PSD-PC)**

Le PSD-PC, tirant son inspiration de la SNCT, est une réponse opérationnelle à la volonté politique de promouvoir le Patrimoine Culturel et du développement durable du Burkina

Faso. Ainsi, le plan de gestion prend en compte les axes stratégiques 1, 2 et 3 du PSDPC à savoir respectivement la « Consolidation de la gouvernance du patrimoine culturel », « la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel » et enfin, « l'éducation et la formation au patrimoine culturel ».

1. Principes directeurs

Les principes-directeurs qui doivent guider la mise en œuvre du plan de gestion de la Cour royale de Tiébélé sont :

Le leadership du Ministère en charge de la culture

La mise en œuvre efficiente du plan de gestion de la Cour royale de Tiébélé appelle à un engagement constant des acteurs, notamment des structures techniques en charge du patrimoine culturel. Cela se fera à travers la définition et la mise en œuvre d'actions et des investissements pertinents, la mobilisation et l'allocation optimale des ressources financières, matérielles et humaines ainsi que l'orientation des appuis des PTF sur les priorités de développement retenues dans le plan de gestion.

À cet effet, **un leadership avisé du Ministère en charge de la culture sera nécessaire et se traduira par l'opérationnalisation des organes de gestion et la tenue régulière des instances de suivi et d'évaluation du plan de gestion** afin de garantir une bonne gouvernance des politiques publiques dans le domaine du patrimoine culturel.

La participation des communautés et des OSC

L'atteinte des objectifs du plan de gestion passe par une bonne gouvernance culturelle, laquelle sous-tend une implication et une participation active des parties prenantes à l'ensemble du processus de gestion. L'adhésion des communautés et des OSC est, à double titre, une nécessité en ce sens que d'une part, le patrimoine est généralement créé et maintenu en leur sein et d'autre part, ces parties disposent de capacités et d'atouts de gestion qui complètent ceux des structures publiques. **L'action de l'Etat consistera donc dans le cadre de ce plan de gestion, non pas à impliquer les communautés et les OSC dans la gestion du patrimoine mais plutôt à s'associer à elles pour une gestion durable du patrimoine culturel.**

2.3. La subsidiarité et le partenariat

Une gestion efficace et efficiente du patrimoine culturel passe obligatoirement par une synergie des interventions de différentes catégories d'acteurs de la mise en œuvre du plan de gestion.

Le principe-directeur de la subsidiarité et du partenariat dans la mise en œuvre du plan stratégique implique que l'Administration publique s'oblige à soutenir un partenaire qui soit plus à même de mieux exécuter une mission/action spécifique que lui. Pour une mise en œuvre réussie du plan de gestion, une des conditions est la combinaison optimale entre le « **faire et le faire-faire** ». **La matérialisation de cet engagement se fera par l'implication judicieuse des acteurs à tous les échelons, à travers notamment le renforcement du Partenariat public-privé (PPP), de la société civile et des Partenaires techniques et financiers**, dans l'exécution des actions retenues.

2.4. Le respect des engagements internationaux

Le Burkina Faso a ratifié plusieurs conventions internationales en matière de protection et de promotion du patrimoine culturel (PC). La mise en œuvre des actions du plan de gestion s'inscrira dans le strict respect de ces engagements internationaux, auxquels notre pays est partie signataire. Ainsi, les normes et standards de gestion du PC admis au niveau international à cet effet, doivent être connus et appliqués par tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre du plan de gestion, afin d'impulser une plus grande portée au plan stratégique. À cet effet, **le suivi et l'évaluation réguliers de l'application de ces normes et conventions permettront d'évaluer le niveau de respect des engagements pris par l'État** et d'assainir le milieu culturel.

2.5. La gestion axée sur les résultats (GAR)

La GAR est une approche cyclique de gestion utilisée pour améliorer l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Cette approche vise l'atteinte des résultats définis par une identification des objectifs, des moyens à mobiliser et des

indicateurs de performance, avec la précision des différentes responsabilités selon les séquences et suivant les acteurs engagés.

3. Vision

La vision pour le bien de la Cour royale de Tiébélé, à l'horizon 2026, s'énonce comme suit :
« les attributs de la Cour royale de Tiébélé mieux préservés en symbiose avec son environnement, la connaissance de son potentiel culturel et scientifique améliorée, les pratiques de la culture Kasena relatives à l'architecture et à la décoration murale transmises aux jeunes, son attractivité renforcée contribuant ainsi au développement local »

Les principaux éléments qui s'attachent à cette vision sont :

- ✓ la préservation des attributs du site fait référence aux efforts de conservation et de protection garantissant son intégrité et son authenticité ;
- ✓ l'attractivité touristique renvoie aux actions de promotion et d'aménagement ;
- ✓ l'amélioration de la connaissance du potentiel culturel et scientifique consiste donc à entreprendre des travaux de recherche relatifs au site et à diffuser les résultats ;
- ✓ la transmission des pratiques de la culture Kasena relatives à l'architecture et la décoration murale aux jeunes vise à pérenniser lesdites pratiques pour les générations futures.

4. Orientations stratégiques/actions/objectifs opérationnels

4.1. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de ce plan de gestion est de : **contribuer à la conservation et à la sauvegarde du patrimoine culturel au Burkina Faso.**

Impacts attendus :

- **L'intégrité et l'authenticité du bien sont assurées ;**
- **La protection et la valorisation de la Cour royale génèrent davantage des retombées économiques et sociales importantes pour les populations ;**
- **La gestion du site est améliorée.**

Indicateurs d'impacts :

- **Proportion d'attributs préservés ;**
- **Taux de satisfaction des populations de la commune de Tiébélé sur l'importance de la Cour royale ;**
- **Taux d'accroissement des emplois créés ;**

- **Taux d'accroissement des recettes générées.**

À la suite de cet objectif global défini, des axes stratégiques, objectifs Stratégiques, actions, objectifs opérationnels, ont été énumérés. Leur lien avec les axes du Plan Stratégique de Développement du Patrimoine Culturel (PSD-PC) a été mentionné.

4.2 Axes stratégiques

AXE STRATEGIQUE 1 : Amélioration de la gouvernance de la CRT

Cet axe est lié à l'axe stratégique 1 du PSD-PC relatif à la « Consolidation de la gouvernance du patrimoine culturel ».

Objectif stratégique 1.1: Renforcer la coordination des interventions et les compétences des parties prenantes

Action1.1.1 : mise en place des organes de gestion de la CRT

Objectif opérationnel 1.1.1.1 : opérationnaliser les organes de gestion de la CRT

Action1.1.2 : renforcement des capacités des acteurs privé et associatif

Objectif opérationnel 1.1.2.1: renforcer les capacités des acteurs privés et associatif

Action1.1.3 : renforcement des capacités des acteurs publics

Objectif opérationnel 1.1.3.1 : renforcer les capacités des acteurs publics

Objectif stratégique 1.2 : renforcer les capacités financière et matérielle

Action1.2.1 : mobilisation des ressources financières

Objectif opérationnel 1.2.1.1 : mobiliser des ressources financières

Action1.2.2 : mobilisation des ressources matérielles

Objectif opérationnel 1.2.2.1 : mobiliser des ressources matérielles

AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCEMENT DE LA CONSERVATION ET DE LA PROTECTION DU BIEN

Cet axe est lié à l'axe stratégique 2 du PSD-PC relatif à la « Conservation et sauvegarde du patrimoine culturel »

Objectif stratégique 2.1: Assurer la conservation de la Cour royale de Tiébélé

Action 2.1.1 : Réhabilitation des attributs dégradés du bien

Objectif opérationnel 2.1.1.1: Assurer la réhabilitation des attributs dégradés du bien

Action 2.1.2 : Assainissement de l'environnement du bien

Objectif opérationnel 2.1.2.1 : Veiller à l'assainissement régulier de l'environnement du bien

Objectif stratégique 2.2 : Renforcer la protection de la cour royale de Tiébélé

Action 2.2.1 : Sécurisation physique du site

Objectif opérationnel 2.2.1.1 : Assurer la sécurisation physique du site

Action 2.2.2 : Vulgarisation des textes juridiques

Objectif opérationnel 2.2.2.1: Veiller à la vulgarisation des textes juridiques

AXE STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LE SITE

Cet axe est lié à l'axe 3 du PSD-PC relatif au « Renforcement de l'éducation et de la formation sur le PC »

Objectif stratégique 3.1 : Renforcer les connaissances sur la Cour royale de Tiébélé

Action 3.1.1: soutien aux initiatives de recherches scientifiques Objectif

opérationnel 3.1.1.1: Soutenir les initiatives de recherches scientifiques sur le site

Action 3.1.2 : Développement de partenariat de recherches

Objectif opérationnel 3.1.2.1 : Développer des partenariats de recherches sur le site

Action 3.1.3: vulgarisation des résultats de la recherche

Objectif opérationnel 3.1.3.1: Appuyer la vulgarisation des résultats de la recherche

AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCEMENT DE LA VALORISATION TOURISTIQUE DU SITE

Cet axe est lié à l'axe stratégique 3 du PSD-PC relatif à « *Améliorer l'attractivité touristique du Burkina Faso* »

Objectif stratégique 4.1 : Renforcer l'attractivité du site

Action 4.1.1 : réalisation des aménagements touristiques

Objectif opérationnel 4.1.1.1: Réaliser des aménagements touristiques

Action 4.1.2 : appui aux initiatives de promotion du site

Objectif opérationnel 4.1.2.1 : Soutenir les initiatives de promotion du site

Objectif stratégique 4.2 : renforcer la visibilité du site

Action 4.2.1 : appui aux initiatives de promotion du site

Objectif opérationnel 4.2.1.1 : convenir et proposer la répartition des droits et taxes afférents aux visites sur le site

Action 4.2.2 : Mise en œuvre des initiatives de promotion du site

Objectif opérationnel 4.2.2.1 : Mettre en œuvre des initiatives de promotion du

site

Disposition de mise en œuvre et de suivi-évaluation

La mise en œuvre du plan de gestion et de conservation de la Cour royale requiert la mobilisation de ressources humaine, matérielle et financière. Pour ce faire, la mise en place d'un ensemble de dispositifs de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation à travers l'implication des parties prenantes et l'opérationnalisation des organes et instances de gestion s'avère nécessaire.

4.3.1 Dispositions de mise en œuvre

4.3.1.1 Les instruments de mise en œuvre

Les principaux instruments de mise en œuvre sont : le plan d'actions quinquennal et les plans de travail annuel (PTA).

4.3.1.1.1 Le Plan d'actions quinquennal

Le plan d'actions quinquennal ci-dessous s'appuie sur les orientations et objectifs du plan de gestion. Ce plan précise les activités nécessaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs.

4.3.1.1.2 Les Plans de travail annuel (PTA)

Ce sont des tranches annuelles du plan d'actions quinquennal, élaborées par la DSCPM en collaboration avec le comité local de gestion. Ils seront élaborés suivant un canevas qui permet d'appréhender les objectifs annuels, les résultats attendus, le chronogramme annuel de mise en œuvre, les indicateurs, les cibles, les montants prévisionnels des activités et les sources de financement.

4.3.1.2 Les acteurs et leur rôle

Les acteurs de mise en œuvre du plan de gestion sont : l'État, les collectivités territoriales, la société civile, les communautés, les organes de gestion du site et les partenaires techniques et financiers.

4.3.1.2 .1 L'État

L'État est le garant de la protection et de la promotion du patrimoine culturel national. Il impulse l'élan nécessaire à la bonne exécution des plans de travail annuels du plan de gestion et de conservation de la Cour royale. À cet effet, il doit faciliter la mise en œuvre

du plan de gestion, la mobilisation des ressources techniques et financières. Dans ce sens, le Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme en tant que département chargé de la question du patrimoine culturel est appelé à assurer la coordination, la régulation, le suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion.

4.3.1.2 .2 Les collectivités territoriales

L'intervention de la région du Centre sud et de la Commune de Tiébélé visera à renforcer la gouvernance du Bien au niveau local. Il s'agira en outre pour ces acteurs de veiller à la prise en compte des actions et mesures favorables à la bonne exécution du plan de gestion. Ils assureront la prise en compte du Bien dans l'élaboration et la mise en œuvre des instruments locaux de développement que sont le Plan Régional de Développement (PRD) de la Région du Centre-sud et le Plan Communal du Développement (PCD) de la Commune de Tiébélé.

4.3.1.2 .3 La société civile

La société civile contribue, à travers la veille citoyenne, à l'amélioration de la gouvernance des sites. À cet effet, elle participera à l'identification et à la formulation des orientations stratégiques du plan de gestion, à la mobilisation des ressources (matérielle, financière et humaine), à la sensibilisation des populations et au plaidoyer auprès des décideurs sur les enjeux et défis liés au Bien. Elle est aussi actrice du suivi et de l'évaluation du plan de gestion.

4.3.1.2 .4 Les communautés

Les communautés riveraines du site seront étroitement associées à la conservation, à la protection et à la valorisation de la Cour royale de Tiébélé. Elles participeront activement à la diffusion de connaissances liées aux habitats traditionnels Kasena, à l'accueil des visiteurs, à l'animation culturelle, au guidage et à la vulgarisation/transmission de leurs savoirs et savoir-faire.

4.3.1.2 .5 Les Partenaires techniques et financiers (PTF)

L'apport des PTF est important pour l'appui technique et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan de gestion. À ce titre, les PTF participent aux cadres de concertation, accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre des activités

relatives à la conservation, à la recherche, au renforcement des capacités et aux aménagements.

4.3.1.2 .6 Les organes de gestion du Site

Le présent Plan de gestion est une feuille de route pour l'ensemble des parties prenantes. Pour une gestion consensuelle et efficace du bien, un comité local de gestion, un conseil scientifique seront mis en place afin de coordonner les interventions des parties prenantes sur le Bien.

- Le comité local de gestion

Il sera présidé par le préfet et a pour rôle de coordonner les activités de conservation, d'entretien, de protection et de valorisation du site. Le comité organise chaque année deux sessions afin de discuter les actions à mener sur le site.

- Le Conseil scientifique d'étude, de conservation et de mise en valeur du site de la cour royale de Tiébélé

À ce titre il est chargé de

- concevoir des programmes de recherche visant à améliorer les connaissances sur le site de la Cour royale de Tiébélé
- examiner et superviser des travaux de recherche, de conservation et de mise en valeur ;
- servir de contact avec le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour tous grands travaux d'aménagement sur le site.

Le Conseil Scientifique informera et rendra compte au Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO de tous travaux de recherche, de conservation, de mise en valeur importants sur le site de la Cour royale de Tiébélé.

4.3.2 Disposition de suivi-évaluation

4.3.2 .1 Le mécanisme de suivi et d'évaluation

Le suivi-évaluation se fera à travers une collecte périodique et une analyse des données relatives au plan de gestion du Site par les structures déconcentrées du ministère sous la coordination et la supervision de la DGEES et de la DSCPM. Il permettra de mesurer le niveau de réalisation des activités énumérées dans le plan de gestion.

4.3.2 .2 Les outils de suivi et d'évaluation

Des outils de suivi et d'évaluation seront élaborés sur la base du cadre logique et des Plans de Travail Annuels du plan de gestion. Des rapports semestriels et annuels seront fournis au comité local de gestion par les structures déconcentrées et la DGCA. Les rapports de session du comité local de gestion font également office de rapport de suivi et d'évaluation semestriels du plan de gestion. La production de rapports d'évaluation du plan de gestion interviendra à mi-parcours en année n+2 (2024) et au terme de la mise en œuvre en année n+4 (2026).

5. Mécanisme de financement

Le mécanisme de financement prend en compte les acteurs et le plan de financement. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion, les sources potentielles de financement identifiées sont : l'État, les collectivités territoriales, les communautés, les PTF, les Organisations de la Société Civile culturelle (OSC). Un plan de financement est proposé pour la mobilisation des ressources financières prévisionnelles.

5.1 Les acteurs de financement

5.1.1 L'État

L'État est la principale source de financement de la mise en œuvre du plan de gestion. Il s'investira dans la conservation et la protection du Site. Il facilitera par ailleurs le développement d'actions de coopération en faveur de la préservation et de la valorisation du Site. À cet effet, il œuvrera à la mobilisation des ressources financières auprès de ses partenaires.

5.1.2 Les collectivités territoriales

Au Burkina Faso, les collectivités territoriales et l'État sont cogestionnaires de la culture, depuis l'opérationnalisation du transfert des compétences et des ressources. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Cour royale, la région du Centre-Sud et la Commune de Tiébélé qui abritent le Site, doivent contribuer à la conservation, à l'aménagement du Site, au renforcement des capacités des acteurs locaux, à la promotion et à l'animation culturelle. À cet effet, la Commune de Tiébélé pourrait faire appel à ses partenaires en l'occurrence ses villes jumelées de Fernelmont en Belgique et de Loumbila.

5.1.3 Les Partenaires techniques et financiers (PTF)

Les Partenaires Techniques et Financiers bilatéraux et multilatéraux constituent une source de financement importante pour la gestion du patrimoine culturel. Leurs contributions porteront sur la recherche scientifique, les aménagements, la conservation du Bien, le renforcement des capacités et des connaissances sur le site.

5.1.4 Les communautés

La Cour royale étant un site vivant, les actions des communautés résidentes et non résidentes doivent prioritairement porter sur la protection et la conservation durable des attributs. Par ailleurs, ces communautés de par leurs actions contribueront à l'entretien du site, à la collecte des données, à la documentation, à la valorisation et à la diffusion de leurs savoirs et savoir-faire liés à la culture Kasena en général et à l'architecture traditionnelle Kasena en particulier.

5.1.5 Les institutions de recherche et d'enseignement supérieur

Les institutions de recherche et d'enseignement supérieur apporteront un appui technique à la protection et contribueront de par leur recherche à la promotion du site. Elles s'investiront également à la mobilisation des chercheurs, à l'organisation des campagnes de recherche, à la publication des résultats des travaux ainsi qu'à l'organisation de colloques et symposiums.

6. Analyse et gestion des risques

N°	Risques	Commentaires	Modalités de prise en charge
1)	La dégradation du climat social, sanitaire et sécuritaire	Il s'agit des risques d'instabilité socio-politique, de négation et de perte des valeurs, de maladies à coronavirus, des conflits intercommunautaires, du terrorisme, d'incivisme, de destruction et de pillage de biens culturels	✓ Éducation et sensibilisation des communautés ; ✓ Respect des mesures barrières ; ✓ Mise en place d'un dispositif de sécurisation du site
2)	L'insuffisance des ressources financières	L'insuffisance ou le retard dans le déblocage du budget alloué à la mise en œuvre du Plan de gestion de la cour royale de Tiébélé peut être facteur de non-exécution	✓ Respect des engagements budgétaires dans le cadre du financement du Plan de gestion de la cour royale de Tiébélé ✓ Incitation des partenaires techniques et financiers (PTF) à intervenir dans le domaine

3)	La faible adhésion et la non-appropriation de la stratégie par les acteurs.	La faible appropriation ou la faible adhésion des acteurs, notamment communautaires et privés, peut empêcher la mise en œuvre efficiente du Plan de gestion de la Cour royale de Tiébélé	✓ mise en œuvre participative du Plan de la cour royale de Tiébélé ✓ vulgarisation du document du Plan de gestion la Cour royale de Tiébélé auprès de l'ensemble des acteurs du domaine
4)	La conjoncture internationale	Le Burkina Faso est fortement tributaire des capitaux étrangers pour le financement de ses politiques publiques	✓ Consolidation de la demande interne

PARTIE 3 : PLAN D’ACTIONS

III.1 Cadre programmatique des activités

Tableau : Cadre Logique

Intitulé du référentiel ministériel :		Plan Stratégique de Développement du Patrimoine culturel (PSD PC)				
Objectif stratégique (PSD PC) :		Renforcer la conservation du patrimoine culturel matériel				
Impacts escomptés de la (PSD PC) :		Les biens, éléments, et expressions culturelles sont davantage protégés et promus ;				
Intitulé du plan de gestion:		Plan de gestion et de conservation du site de la Cour royale de Tiébélé				
Impacts escomptés du plan de gestion:		- L'intégrité et l'authenticité sont assurées - La protection et la valorisation génèrent davantage des retombées économiques et sociales importantes pour les populations				
Objectif global (plan de gestion) :		Contribuer à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel au Burkina Faso.				
Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.I.1	Proportion d'attributs préservés	06	A compléter	Rapport périodique triennal	DGCA	Adhésion des populations locales
I.I.2	Taux de satisfaction des populations de la commune	A faire				

	de Tiébélé sur l'importance de la Cour royale					
I.I.3	Taux d'accroissement des emplois créés	A compléter	A compléter	Données statistiques	DGCA	
AXE1: AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA CRT						
Objectif stratégique 1.1: Renforcer la coordination des interventions et les competeces des parties prenantes						
Effet attendu 1.1.1: la qualité des prestations des parties prenantes s'est améliorée / La coordination des interventions des parties prenantes sur le Bien est améliorée						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.1.1.1.1	Niveau de satisfaction des visisteurs					
I.E.1.1.1.2	Niveau de satisfaction de l'état de conservation et de proection du site					
Objectif stratégique 1.2: Renforcer des capacités financières et matérielles						
Effet attendu 1.2.1 : la mobilisation des ressources financières et matérielles s'est accrue						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques

I.E.1.2.1.1	Volume de financements mobilités	A compléter	A compléter	Données statistiques	DRCAT	Intérêt des visiteurs
I.E.1.2.1.2	Proportion de matériels de conservation acquis					
AXE 2: RENFORCEMENT DE LA CONSERVATION ET DE LA PROTECTION DU BIEN						
Objectif stratégique 2.1 Assurer la conservation de la Cour royale de Tiébélé						
Effet attendu 2.1.1 : les attributs du site sont mieux préservés						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.2.1.1.1	Proportion des attributs réhabilités			Rapports des constats d'état	DGCA	Disponibilité des ressources
Objectif stratégique 2.2: Renforcer la protection de la Cour royale de Tiébélé						
Effet attendu 2.2.1 : La Cour royale de Tiébélé est davantage protégé						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.2.2.1.1	Niveau d'appropriation des textes juridiques par les parties prenantes	A compléter	A compléter	Rapports des travaux de recherche	DGCA	Intérêt des chercheurs et des scolaires

I.E2.2.1.2	Disponibilités d'actes fonciers de protection					
AXE 3: DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LE SITE						
Objectif stratégique 3.1: Renforcer les connaissances du site						
Effet attendu 3.1.1 : les informations sur le site sont approfondies et mieux connues						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.3.1.1.1	Taux d'accroissement des travaux de recherche effectués	A compléter	A compléter	Rapports des travaux de recherche	DGCA	Intérêt des chercheurs
I.E.3.1.1.2	Taux d'accroissement du nombre de publications diffusées	A compléter	A compléter	Rapports d'activités de DGCA	DGCA	
AXE 4: RENFORCEMENT DE LA VOLORISATION TOURISTIQUE DU SITE						
Objectif stratégique 4.1: Renforcer l'attractivité du site						
Effet attendu 4.1.1 : le site est davantage attractif						

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence (2020)	Cibles finales (2026)	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
I.E.4.1.1.1	Taux d'accroissement des infrastructures réalisées	A compléter	A compléter	Données statistiques	DRCAT	Intérêt des visiteurs
I.E.4.1.1.2	Taux d'accroissement du nombre de visiteurs sur le site					
Objectif stratégique 4.2 : renforcer la visibilité du site						
Effet attendu 4.2.1 : la fréquentation du site est accrue						
I.E.4.2.1.1	Taux de fréquentation des visiteurs du site					

Tableau : Axes stratégiques, objectifs stratégiques, actions et objectifs opérationnels

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS STRATEGIQUES	ACTIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	LIENS AVEC LES AXES DU PSD PC
AXE STRATEGIQUE 1 : Amélioration de la gouvernance de la CRT	Objectif stratégique 1.1: Renforcer la coordination des interventions et les compétences des parties prenantes	Action1.1.1 : Mise en place des organes de gestion de la CRT	Objectif opérationnel 1.1.1.1 : Operationaliser les organes de gestion de la CRT	Axe stratégique 1 : Consolidation de la gouvernance du patrimoine culturel
		Action1.1.2 : Renforcement des capacités des acteurs privé et associatif	Objectif opérationnel 1.1.2.1: Renforcer les capacités des acteurs privés et associatif	
		Action1.1.3 : Renforcement des capacités des acteurs publics	Objectif opérationnel 1.1.3.1 : renforcer les capacités des acteurs publics	
	Objectif stratégique 1.2 : Renforcer les capacités financière et matérielle	Action1.2.1 : mobilisation des ressources financières	Objectif opérationnel 1.2.1.1 : Mobiliser des ressources financières	
		Action1.2.2 : Mobilisation des ressources matérielles	Objectif opérationnel 1.2.2.1 : Mobiliser des ressources matérielles	

AXE STRATEGIQUE 2 : RENFORCEMENT DE LA CONSERVATION ET DE LA PROTECTION DU BIEN	Objectif stratégique 2.1: Assurer la conservation de la Cour royale de Tiébélé	Action 2.1.1 : Réhabilitation des attributs dégradés du bien	Objectif opérationnel 2.1.1.1 : Assurer la réhabilitation des attributs dégradés du bien	Axe stratégique 2 : Conservation et sauvegarde du patrimoine culturel
		Action 2.1.2 : Assainissement de l'environnement du bien	Objectif opérationnel 2.1.2.1 : Veiller à l'assainissement régulier de l'environnement du bien	
	Objectif stratégique 2.2 : Renforcer la protection de la Cour royale de Tiébélé	Action 2.2.1 : Sécurisation physique du site	Objectif opérationnel 2.2.1.1 : Assurer la sécurisation physique du site	
		Action 2.2.2 : Vulgarisation des textes juridiques	Objectif opérationnel 2.2.2.1: Veiller à la vulgarisation des textes juridiques	

AXE STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LE SITE	Objectif stratégique 3.1: Renforcer les connaissances sur la Cour royale de Tiébélé	Action 3.1.1: Soutien aux initiatives de recherches scientifiques	Objectif opérationnel 3.1.1.1: Soutenir les initiatives de recherches scientifiques sur le site	Axe 3 : Renforcement de l'éducation et de la formation sur le PC
		Action 3.1.2 : Développement de partenariat de recherches	Objectif opérationnel 3.1.2.1 Développer des partenariats de recherches sur le site	
		Action 3.1.3: Vulgarisation des résultats de la recherche	Objectif opérationnel 3.1.3.1: Appuyer la vulgarisation des résultats de la recherche	
AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCEMENT DE LA VALORISATION TOURISTIQUE DU SITE	Objectif stratégique 4.1 : Renforcer l'attractivité du site	Action 4.1.1 : Réalisation des aménagements touristiques	Objectif opérationnel 4.1.1.1: Réaliser des aménagements touristiques	Axe stratégique 2 : Conservation et sauvegarde du patrimoine culturel
		Action 4.1.2 : Appui aux initiatives de promotion du site	Objectif opérationnel 4.1.2.1 : Soutenir les initiatives de promotion du site	
	Objectif stratégique 4.2 : Renforcer la visibilité du site	Action 4.2.1 : Appui aux initiatives de promotion du site	Objectif opérationnel 4.2.1.1 :	

			Convenir et proposer la répartition des droits et taxes afférents aux visites sur le site
		Action 4.2.2 : Mise en œuvre des initiatives de promotion du site	Objectif opérationnel 4.2.2.1 : Mettre en œuvre des initiatives de promotion du site

III.2. Le plan d'actions

Objectif stratégique 1.1: Renforcer la coordination des interventions et les compétences des parties prenantes																
Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Cibles de référence (2020)	Programmation physique (Cibles finales)					Programmation financière (en millier de FCFA) (sources de financement)					Coût total (en millier de FCFA)
Action1.1.1 : mise en place des organes de gestion de la CRT						2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026	
Activité 1 : Créer le Comité local de	L'arrêté de création du Comité local de	Disponibilité de l'arrêté de création	DGCA	Communes, OSC,	00	01	-	-	-	-	500					500

gestion consensuel du bien	gestion disponible			administration publique déconcentrée, collectivités territoriales, universités, CNRST,												
Activité 2 : Créer le Conseil scientifique de gestion du bien	L'arrêté de création du Conseil de gestion du Bien	Disponibilité de l'arrêté de création	DGCA	Universités, CNRST, MCCAT, partenaires privés	00	01	-	-	-	-	350					350
Activité 3: Organiser des sessions statutaires du CLG	Dix(10) sessions du comité local de gestion	Nombre de sessions tenues annuellement	DGCA	Communes, OSC, administration publique déconcentrée, collectivités territoriales, universités, CNRST	00	02	02	02	02	02	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500

Activité 4 : organiser des sessions statutaires du Conseil scientifique	trois sessions du conseil scientifique tenues (03)	Nombre de sessions tenues	DGCA	Université S, CNRST, MCCAT, partenaires privés	00	01	-	01	-	01	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000
Action 1.1.2 : renforcement des capacités des acteurs privé et associatif						2022	2023	2024	2025	2026					
Activité 1: Former les acteurs privés et associatifs en gestion du patrimoine culturel	Cent vingt-cinq (125) acteurs privés et associatifs formés en gestion du patrimoine culturel	Nombre d'acteurs privés et associatifs formés	DGCA	DGMN, DGESS, CLG, Mairie de Tiébélé, PTF	100	25	25	25	25	25	500	500	500	500	2 500
Activité 2: Former les guides en techniques d'accueil et de guidage	Vingt (20) guides formés en techniques d'accueil et de guidage	Nombre de guides formés	DDIT	ONTB, DGT, DRCAT, DGCA, CLG	-	-	-	-	-	-	750	750	750	750	3 750
Activité 3 : Inciter les guides locaux à se conformer aux textes en la matière	Vingt (20) guides locaux disposent de la carte professionnelle	Nombre de guides locaux disposant de la carte professionnelle	DGT	DDIT, ONTB, DRCAT, DSCPM, CLG		05	05	05	05	05	125	125	125	125	625

Activité 3 : Former les jeunes dans les différents corps de métiers de l'architecture traditionnelle Kasena	Cent (100) jeunes dans les différents corps de métiers de l'architecture traditionnelle Kasena	Nombre de jeunes formés	CLG	OSC, DGCA, DRCAT, Communautés locales	-	-	-	-	-	-	-	-	1 500	1 500	3 000
Activité 4 : Former les exposants d'objets d'art de la commune de Tiébélé en techniques de marketing	Dix (10) exposants d'objets d'art de la commune de Tiébélé formés en techniques de marketing	Nombre d'exposants d'objets d'art de la commune de Tiébélé formés	DSCPM	Chambre de commerce, SIAO, DPICC, DDIT, ONTB, DRCAT							500		500	500	1 000
Action 1.1.3 : renforcement des capacités des acteurs publics						2022	2023	2024	2025	2026					
Activité 1: Former les acteurs publics en conservation et la valorisation du patrimoine culturel	Vingt (20) acteurs publics formés en conservation et la valorisation du patrimoine culturel	Nombre d'acteurs publics formés	DGCA	DGPC, DGMN, DGVAT, ONTB, DGT, DRCAT	ND						700	500	750		1 950

Activité 2: Former les acteurs publics sur les textes juridiques encadrant le patrimoine culturel	Vingt (20) acteurs publics sur les textes juridiques encadrant le patrimoine culturel	Nombre d'acteurs publics formés	DGCA	DGT, DRCAT	00(DCAJ, DGPC, DGT)							750	650	550		1 950
Objectif stratégique 1.2 : Renforcer les capacités financière et matérielle																
Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Cibles de référence (2020)	Programmation physique (Cibles finales)					Programmation financière (en millier de FCFA) (sources de financement)					Coût total (en millier de FCFA)
Action 1.2.1 Mobilisation des ressources financières						2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026	
Activité 1 : Mettre en place un système de veille informationnel sur les opportunités de financement (captation et diffusion,	Dix (10) opportunités de financement diffusées à l'endroit des acteurs	Nombre d'opportunités de financement diffusées	CLG	DGESS, DGCA, DRCAT, FDCT	00	2	2	2	10	2	17	25	30	35	35	142

cartographie des partenaires)																
Activité 2 : Former les acteurs en conception et gestion de projets	Cinquante (50) acteurs formés en conception et gestion de projets	Nombre d'acteurs formés en conception et gestion de projets	DGCA	DGESS, DDIT, DDICC, DRCAT, PTF	00						350	400	500	400	350	2 000
Activité 3 : Nouer des partenariats de financement avec des acteurs au niveau local, national et international	Un (01) partenariat de financement avec des acteurs au niveau local, national et international créé	Nbre de partenariats noués	DGCA	DGESS, CLG Mairie Tiébélé, MATD		01	-			01	100		200		300	600
Action 1.2.2 : Mobilisation des ressources matérielles (outils de gestion et matériel)						2022	2023	2024	2025	2026						
Activité 1 : Inventorier les ressources matérielles	Un (01) répertoire des ressources matérielles de	Disponibilité du répertoire de matériels	CLG	Mairie Tiébélé, DMP, DAF,	00	01	-	-	-	-	650					650

conservation de la CRT	la conservation de la CRT disponible			DGESS, DPC													
Activité 2: Acquérir le matériel de conservation au profit du site de la CRT	100 matériels de conservation acquis au profit du site de la CRT	Nombre de matériels acquis au profit du site de la CRT	DGCA	DMP, DAF, Mairie Tiébélé, CLG, DGESS, MINEFID, PTF	ND							600	400	325	1 150	2 500	4 975
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1: Assurer la conservation de la Cour royale de Tiébélé																	
Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Cibles de référence (2020)	Programmation physique (Cibles finales)					Programmation financière (en millier de FCFA) (sources de financement)					Coût total (en millier de FCFA)	
Action 2.1.1 Réhabilitation des attributs dégradés du bien						2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026		

Activité 1: Identifier les attributs de la CRT affectés par les pathologies	Une liste exhaustive des attributs de la CRT affectés par les pathologies établie	Disponibilité de la liste des attributs de la CRT affectés	DGC	Communa uté, DGPC, DGMN, Université s et structures de recherche	00	-	-	-	-	630					630
Activité 2: Actualiser les attributs de la CRT affectés par les pathologies	la liste des attributs de la CRT affectés par les pathologies établie	Disponibilité de la liste actualisée des attributs de la CRT affectés par les pathologies	DGCA	Communa uté, DPC, DGMN, Université s et structures de recherche	01	-	-	01	-	01	730		525	1 255	
Activité 2: Traiter les pathologies affectant les attributs de la CRT	3 attributs de la CRT affectés par des pathologies traitées	Nombre d'attributs de la CRT réhabilités	Comité Local	Communa uté, DPC, DGMN, Université s et structures de recherche							350	420	3 880	4 650	
Activité 3: Soutenir les initiatives de conservation et de valorisation des attributs de la CRT	Cinq (5) initiatives de conservation et de valorisation soutenues	Nombre d'initiatives de conservation et de valorisation soutenu	CLG	OSC, Communa utés, DPC, PTF, DRCAT		01	01	01	01	01	300	300	300	300	1 500

Activité 4: Sensibiliser les communautés sur la préservation des attributs de la CRT	Deux cent (200) membres des communautés sensibilisés sur la préservation de la CRT	Nombre de personnes sensibilisées	DGCA	Comité local DRCAT	50		50	50	50	50	1 750					1 750
Action 2.1.2 : Assainissement de l'environnement du bien						2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026	
Activité 1: Entretenir le système de drainage des eaux	Cinq (5) opérations d'évacuation des eaux de la CRT réalisées	Nombre d'opérations d'entretien des passages d'eaux	CLG	DPC DGVAT, Mairie	00	01	01	01	01	01		2 000	2 000	1 000	1 000	6 000
Activité 2: Organiser des séances de nettoyage du site	Vingt (20) séances de nettoyage du site organisées	Nombre de séances de nettoyage du site	CLG	Communes, Mairie, DPC	06	04	04	04	04	04	100	100	100	100	100	500
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2 : Renforcer la protection de la Cour royale de Tiébélé																
Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Cibles de référence (2020)	Programmation physique (Cibles finales)					Programmation financière (en millier de FCFA) (sources de financement)					Coût total (en millier de FCFA)
Action 2.2.1 :						2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026	

Sécurisation physique du site																
Activité 1: Identifier les attributaires des parcelles situées sur la zone tampon	les attributaires de parcelles situées sur la zone tampon connus	Disponibilité de la liste des attributaires des parcelles	Mairie	DPC, CLG, communes	00	01	-	-	-	-	300					300
Activité 2: Organiser des rencontres de concertations entre les parties prenantes sur la délimitation du site	Dix (10) rencontres de concertations entre les parties prenantes sur la délimitation du site tenues	Nombre de rencontres de concertations tenues	DGVAT	DPC, Mairie, commune, uté,	01	03	03	02	01	01	1 200	1 200	800	400	400	4 000
Activité 3 : Délimiter la CRT et sa zone tampon	Les limites géographiques de la CRT et sa zone tampon clairement définies	Disponibilité du PV de palabre	DGVAT	DPC, Mairie, commune, uté,				01					1 300			1 300
Activité 4: Assurer le bornage du site	Le site dispose d'une attestation de possession foncière rurale(APFR)	Disponibilité de l'attestation de possession foncière rurale(APFR)	DGVAT	DPC, Mairie, commune, uté						01						

Action 2.2.2 : Vulgarisation des textes juridiques						2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Activité 1 Sensibiliser les parties prenantes sur les textes relatifs à la protection du patrimoine culturel	Deux cent cinquante-cinq : (255) parties prenantes sensibilisées sur les textes relatifs à la protection du patrimoine culturel	Nombre de parties prenantes sensibilisées	DGCA	DPC, DRCAT, UG	00	25	50	50	50	50	550	800	800	800	800	3 750
Activité 2 : Mettre à la disposition des parties prenantes des textes juridiques régissant le PC et touristique			DGCA	DPC, DRCAT, DGT, DDIT, ONTB, UG												1 000
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.1: Renforcer les connaissances sur la Cour royale de Tiébélé																
Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Cibles de référence (2020)	Programmation physique (Cibles finales)					Programmation financière (en millier de FCFA) (sources de financement)					Coût total (en millier de FCFA)

Action 3.1.1: Soutien aux initiatives de recherches scientifiques						2022	2023	2024	2025	2026						
Activité 1 : Inventorier les biens meubles du patrimoine culturel de la CRT	Deux cent cinquante (250) biens meubles de la CRT inventoriés	Nombre de biens meubles inventoriés	DPC	DGMN, UG, Communautés	00			-100	-150	-			1 492	1 126		2 618
Activité 2 : Documenter les biens meubles du patrimoine culturel de la CR	Deux cent cinquante (250) biens meubles de la CRT inscrits au registre d'inventaire	Nombre de biens meubles de la CRT inscrits au registre d'inventaire	DPC	DPC, DGMN, UG, Communautés	00	25	50	75	50		1 126	1 126	1 126	1 126	1 126	5 630
Activité 3 : Inventorier les éléments du patrimoine culturel de la CRT	Cent cinquante (150) éléments du patrimoine culturel de la CRT inventoriés	Nombre d'éléments du patrimoine culturel inventoriés	DPC	DGMN, UG, Communautés	00		50	50	-50	-		986	986	986		2 958
Activité : Documenter les éléments du patrimoine culturel de la CRT	Cent cinquante (150) éléments du patrimoine culturel de la CRT inscrits au registre d'inventaire	Nombre d'éléments du patrimoine culturel de la CRT inscrits	DPC	DGMN, UG, Communautés	00		25	50	50	-25		1 126	1 126	1 126	1 126	4 504
Activité 3 :	Une base de données	La Disponibilité d'une base de données	DGCA	DPC, DGMN, CLG,	00	01	-01	-	-	-			200	150	550	900

Créer une base de données iconographiques	iconographiques créées	iconographiques		Communes, Universités, instituts de recherches												
Activité 3 : Actualiser la base de données iconographiques	La base de données iconographiques régulièrement actualisée	Disponibilité d'une base de données iconographiques actualisée	DGCA	DPC, DGMN, CLG, Communes, Universités, instituts de recherches	01	-	01	01	01		50	50	50	75		
Activité 4 : Réaliser les études scientifiques sur le site	Deux études scientifiques réalisées sur le site (2)	Nombre d'études scientifiques réalisées	DGCA	Communes, Universités, instituts de recherches, ENAM	01	-	01	-	01		2 000		3 000		5 000	
Action 3.1.2: Développement de partenariats de recherches						2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026	

Activité 1 : Etablir des partenariats de recherches sur le Bien	Cinq(03) conventions de partenariats de recherches sur le Bien signées	Nombre de convention de partenariats de recherches nouées	DGCA	DGESS, Université s, Instituts de recherche s(INSS, CNRST), CLG, Conseil scientifique	ND			01	01	01			500	500	500	1500
Activité 2 : Capitaliser les résultats de recherches	Une base de données des résultats de recherches créées	Disponibilité de la base de données	DGCA	Université s, Instituts de recherche s(INSS, CNRST), Conseil scientifique	00	-		-01	-	-			1000			1000
Activité 3: Actualiser la base de données des résultats de recherches	La base de données des résultats de recherches régulièrement actualisée	Disponibilité de la base de données régulièrement actualisée	DGCA	Université s, Instituts de recherche s(INSS, CNRST), Conseil scientifique	01	-	-	-	01	-				500		500

Action 3.1.3: Vulgarisation des résultats de la recherche						2022	2023	2024	2025	2026						
Activité 2: Organiser des conférences publiques sur la Cour royale	Cinquante (5) conférences publiques sur la Cour royale tenues	Nombre des conférences publiques organisées	DGCA	Universités, Instituts de recherche s(INSS, CNRST),	02(2018)	01	01	01	01	01	150	150	150	500	500	
Activité 3: Diffuser les résultats de recherches dans les médias	Trois (03) résultats de recherche diffusés dans les médias	Nombre de résultats de recherches diffusés publications dans les médias	DGCA	Médias Universités, Instituts de recherche s(INSS, CNRST)	00	-	01	-	01	-	700	-	-	1 050	1 450	3 200
Activité 4: Organiser un colloque sur les résultats des recherches relatives à la Cour royale	Cent cinquante (150) personnes participent au colloque sur les résultats des recherches relatives à la Cour royale	Nombre de participants	DGCA	Universités, Instituts de recherche s(INSS, CNRST) CLG, Conseil scientifique	00	-	-	-	-	150	-	-	-	-	4 500	4 500

OBJECTIF STRATEGIQUE 4.1: Renforcer l'attractivité du site																
Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Cibles de référence (2020)	Programmation physique (Cibles finales)					Programmation financière (en millier de FCFA) (sources de financement)					Coût total (en millier de FCFA)
Action 3.2.1 : Réalisation des aménagements touristiques						2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026	
Activité 1: Réaliser des latrines pour les visiteurs	Deux(02)latrines pour les visiteurs réalisées	Nombre de latrines réalisées	DGCA/ Mairie de Tiébélé	DGVAT Mairie de Tiébélé CLG	00	-	01	-	01	-		1 250		1 250		2 500
Activité 2: Construction d'une guérite	Une guérite est construite	Disponibilité d'une guérite	DGCA	DGVAT Mairie de Tiébélé CLG	00	-	-	-	01	-					2 500	2 500
Objectif stratégique 4.2 : renforcer la visibilité du site																
Actions/activités	Produits/résultats attendus	Indicateurs	Responsables	Partenaires	Cibles de référence (2020)	Programmation physique (Cibles finales)					Programmation financière (en millier de FCFA) (sources de financement)					Coût total (en millier de FCFA)

Action 4.2.1 :						2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Appui aux initiatives de promotion du site						2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Activité 1: Confectionner des panneaux signalétiques	Dix (10) panneaux signalétiques confectionnés	Nombre de panneaux signalétiques confectionnés	DGCA	DGVAT, Mairie de PÖ, Mairie de Tiébélé, DAF, DMP, DCPM, CLG	02(2018)	-	05	-	05	-	-	-	-	-	-	-
Activité 2: Planter des panneaux signalétiques	Dix (10) panneaux signalétiques sont implantés	Le nombre de panneaux signalétiques implantés	DGCA	DGVAT, Mairie de PÖ, Mairie de Tiébélé, DAF, DMP, DCPM, CLG	02(2018)	-	05	-	05	-	-	-	-	-	-	-
Activité 3 : Participer aux manifestations culturelles et touristiques favorisant la promotion de la Cour royale	Le CLG promeut la Cour royale à travers sa participation à quatre (04) manifestations culturelles et touristiques	Nombre de participations aux manifestations culturelles et touristiques	CLG	DPC, Communautés, artisans	À vérifier	-	01	01	01	01	-	-	-	-	-	-
Activité 4: Faire la promotion du Bien	émissions de promotion	Nombre d'émissions de	DGCA	DCPM Mairie	01(2021)	-	-	01	01	01	0	0	500	750	2 000	3 250

à travers les médias	du Bien réalisées dans les médias	promotion réalisées		CLG												
----------------------	-----------------------------------	---------------------	--	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

III.3 Plan de financement

Objectifs stratégiques	2022 millier FCFA)	(en de	2023 millier FCFA)	(en de	2024 millier FCFA)	(en de	2025 (en millier de FCFA)	2026 millier FCFA)	(en de	Total (en millier de FCFA)
Objectif stratégique 1.1: Renforcer la coordination des interventions et les competeces des parties prenantes	4 600		5 825		5 025		6 625	5 875		27 950
Objectif stratégique 1.2 : Renforcer les capacités financière et matérielle	1 717		825		1 055		1 585	3 185		8 367
Objectif stratégique 2.1: Assurer la conservation de la Cour royale de Tiébélé	2 780		2 400		3 480		1 820	5 805		16 285
Objectif stratégique 2.2 : Renforcer la protection de la Cour royale de Tiébélé	2 150		2 000		2 900		1 200	1 200		9 450
Objectif stratégique 3.1: Renforcer les connaissances sur la Cour royale de Tiébélé	1 276		6 138		6 630		10 114	9 827		33 985
Objectif stratégique 4.1 : Renforcer l'attractivité du site	00		1 250		00		1 250	2 500		5 000
Objectif stratégique 4.2 : Renforcer la visibilité du site	00		4 250		2 500		5 500	3 000		15 250
Total	12 523		22 688		21 590		28 094	31 392		116 287
Financement État										
Financement a recherche										

ANNEXES

Tableau : Répertoire des sites culturels associés à la Cour royale de Tiébélé

N	Nature des composantes	Observations	Coordonnées GPS
1.	Goudaha	Bois sacré : c'est un bien dont la gestion traditionnelle nécessite la mobilisation d'un animal. L'animal est désigné en fonction de la nature du sacrifice (mouton, chèvre, bœuf, chien, etc. sauf le porc et l'âne) Goudaha est un site culturel situé à environ 500 m au Sud de la cour royale de Tiébélé. C'est un bosquet constitué de plusieurs espèces locales telles que : le baobab (<i>Adansonia digitata</i>), le tamarinier (<i>Tamarinus indica</i>), le figuier (<i>Ficus SP</i>), le gangka (<i>Diospyros mespiliformis</i>), Takara (). L'agriculture est pratiquée aux alentours du site par les membres de la famille Tchicham. Les bois du Goudaha même mort ne peuvent servir de bois de chauffe dans les concessions familiales. Cependant, ce bois est utilisé lors des sacrifices pour griller la viande de l'animal immolé. La famille Tchicham est responsable de la validation de l'intronisation du chef de la cour royale en faisant des sacrifices sur ce site sacré et en guise de reconnaissance offre le tout premier présent au roi nouvellement intronisé. Goudaha a commencé avec l'institution de la chefferie en pays Kasséna de Tiébélé.	30P072325/1226109
2.	Le site de la cour de la famille Tchicham	La cour est toujours gérée par le plus ancien de la lignée des papas. Le bien inventorié est une cour en ruine situé au Sud de la cour royale à proximité d'un bosquet sacré. Ce bois sacré est constitué de quelques baobabs (<i>adanssonnia digitata</i>) groupés et un baobab à l'entrée de la cour en ruine et qui abrite toujours des pierres sacrées qui servent de sièges des membres de la cour royale. Une partie de la cour en ruine construite avec des matériaux locaux est encore visible. En aucun cas les feuilles et les fruits de ces baobabs ne peuvent être consommés sauf celui qui est situé à l'entrée. Cette cour appartient à la famille Tchicham et peut être reconstruite à tout moment. La reconstruction de ce site est obligatoire avant les funérailles du chef défunt car la famille Tchicham joue un rôle important dans l'intronisation tout comme dans la célébration des funérailles d'un chef de la cour royale de Tiébélé. L'ainée de la cour Tchicham n'aura	30P0723153/1226301

		pas droit aux funérailles au cas où il n'organiserait pas les funérailles du défunt chef de la famille qui est considéré être un père. Cependant, il reviendra à son successeur de célébrer deux funérailles (funérailles de son aîné et funérailles du chef défunt).	
3.	GUU « fétiche marigot »	Guu est une étendue de terrains marécageux d'environ un hectare, situé à l'Est de la cour royale de Tiébélé. Le fétiche marigot, Guu est humide toute l'année. « Guu » se trouve sur les terres du village de kassola tout en appartenant au chef. Des activités culturelles se mènent tout autour de ce site sacré, mais il est interdit de pratiquer les activités sur le site. Le chef de la cour royale et le chef de terre originaire du village de Kollo, officient des sacrifices pour une pluie abondante en cas de sécheresse, ou pour diminuer la pluviométrie au cas où elle est très abondante à la demande du chef. Pendant les sacrifices, il est interdit formellement d'apporter de l'eau sur le site. Une fois le sacrifice fait la pluie vient immédiatement pour effacer les traces des pas du chef de Tiébélé et du chef de terre. L se situe à environ 1000m de la cour royale de Tiébélé.	30P0723727 /1226858
4.	Naboo-tiou	Situé à environ 200m au sud de la cour royale de Tiébélé, ce bien culturel est à proximité des concessions et de la route qui relie Tiébélé au village de Tangassogo. Le Naboo-tiou est constitué de trois espèces d'arbres locaux mais la plus dominante est le baobab (<i>adanssonnia digitata</i>). Les deux autres espèces sont : le gangka (<i>Diospyros mespiliformis</i>), et le figuier (<i>Ficus SP</i>). Seuls les enfants sont autorisés à consommer les fruits de ces plantes. Ce site est un lieu où les gens viennent formuler des vœux de santé, de procréation, de richesse... et promettent une récompense au cas où leur vœu venait à être exaucé. Cependant, quiconque fait des fausses promesses, est très vite rattrapée par le lien sacré qui va de la perte de l'élément acquis à la perte de la vie du pactisant. Il arrive que la personne qui a formulé le vœu n'ait pas longue vie, dans ce cas la réussite est transférée sur l'un de ses héritiers qui est tenu d'honorer la promesse de son défunt père, sinon il encourt la même sanction que la personne qui avait formulé le vœu. Cependant, de son vivant, le père choisi l'héritier et doit lui confier son secret.	30P0722890/1226385

5.	Batchiongo	Situé au sud de la cour royale et au pied de la colline, ce site culturel est à proximité des champs de mil des membres de famille de la cour royale de Tiébélé. Ce site est un bois sacré composé essentiellement de : figuiers (<i>Ficus</i> SP), tamariniers (<i>Tamarindus indica</i>), baobabs (<i>adansonia digitata</i>), Nimier (), et de gnagka (<i>Diospyros mespiliformis</i>). Il y a aussi un marigot intarissable à l'intérieur du bois sacré. Lieu d'intronisation du chef, le Batchiongo est interdit à tout prince de la cour royale après le rituel de la chefferie. La couleur rouge et les chaussures sont également interdites dans ce lieu. Il est possible de formuler des vœux de santé, de prospérité, une réussite professionnelle sur ce site. Le chef y fait des sacrifices par la voix de ses notables pour la prospérité, la protection et le bonheur de la cité. Après chaque sacrifice, le chef aurait fait jeté un morceau de tige dans l'eau et envoyait ses conseillers le récupérer dans le marigot de Guu. Ce qui expliquerait l'accomplissement de ses vœux par la volonté des « dieux ». Aussi, pour s'assurer de la confirmation de son intronisation auprès des ancêtres, il procédait également par cette pratique. Batchiongo et Guu seraient communiqués par les voies des « dieux ». Le site aurait servi PAKISGOMDE qui serait l'ancêtre de la descendance princière.	30P0722795/1226224
6.	Kandoa-vouga	Le Kandoa-vouga est situé à environ 100m à l'Ouest de la cour royale et à quelque mètre du Tamarinier sacré (Sanfara). Ce site culturel est un ensemble constitué de roches granitiques et des espèces floristiques telles que : le figuier (<i>Ficus</i> SP), le tamarinier (<i>Tamarindus indica</i>), et le baobab (<i>adansonia digitata</i>) ;kandoa-vogou a une étendue estimée à 500m²,le site fait l'objet de sacrifice de protection, de réussite et participe au choix du futur roi : on y prélève un bois mort pour tous les prétendants. Chacun implante son bois dans un même lieu indiqué sur la colline ; le vainqueur est celui dont le bois donnera de feuilles ou ne serait pas attaqué par des termites selon une autre version. Ce site est une divinité de toutes les pierres sacrées du village de Tiébélé. Les fruits de ces plantes sont comestibles, il est même possible de commercialiser les produits non ligneux de ce site culturel. Les bois de ce bosquet ne peuvent servir de bois de chauffe dans la cour royale, mais peut être utilisé pour griller la viande de l'animal immoler lors des sacrifices.	30P0722472/1226636

7.	Sanfara "grand tamarinier"	Situé à l'ouest de la cour royale de Tiébélé et à proximité des concessions, le Sanfara est un grand Tamarinier sacré d'environ 5m de hauteur. Ce tamarinier possède un trou à l'intérieur duquel un boa sacré du village trouve refuge. Des sacrifices sont faits sur ce site, pour demander la protection divine du village contre tout malheur qui pourrait s'abattre sur lui. Seul le chef du village de Tiébélé est habilité à faire ces sacrifices sur le site. Cependant, à l'absence du chef, les princes de la cour royale peuvent le remplacer sur l'instruction des aînés de cette famille. Sanfara existe bien avant l'arrivée du colon blanc qui a voulu s'installer à côté dès son arrivée ; mais le chef a usé de stratégies pour le faire partir. Il s'agit de l'explorateur Binger qui est allé s'installer à Tiakané (Pô).	30P07225154/1226605
8.	Nabonawè	Bien situé à 150m au pied de la colline et à l'Ouest de la cour royale. Avec une superficie estimée à 300m ² , Nabonawè est un bosquet avec une source d'eau au milieu et des silures non comestibles. Ce bois sacré est constitué d'espèces locales telles que : le figuier (Ficus SP), de gaaka ou Diospyros mespiliformis), et de Takara (). C'est le dieu des faibles, des orphelins et des nécessiteux. La source est pérenne et a des vertus thérapeutiques. Il est aussi possible de formuler des vœux sur ce site et de promettre un présent à la divinité du site. Le port de chaussures est interdit sur ce site. C'est un site qui existe depuis des siècles et ils ne peuvent pas dire avec exactitude le nombre. Les biens utilisés sont tenu secret par le chef de la cour royale et les propriétaires terriens de Tiébélé.	30P0722466/1226414
9.	Kassiga	Le site est un bois sacré avec une superficie d'environ 100m ² . Il est situé au Sud de cour royale et distant de 150m. NB : l'accès aux informations concernant ce site nous a été refusé par le gestionnaire.	30P0722680/1226408

Tableau : inventaire des aléas/risques liés au bien

N/O	ALÉA/danger	AVANT LA CATASTROPHE		PENDANT LA CATASTROPHE		APRÈS LA CATASTROPHE	
		EVALUATION DES RISQUES	PRÉVENTION ET MESURES D'ATENUATION DES RISQUES	ETAT DE PRÉPARATION	PROCÉDURE D'URGENCE	EVALUATION DES DOMMAGES	TRAITEMENT
Naturel							
01	Orages vents violents Inondations Erosion	Incertitude légère	- prendre en compte les données météorologiques ; - prendre des précautions en renforçant la stabilité des cases (les fissures, les toitures, le crépi, les bases des cases) ; - Améliorer le système d'évacuation des eaux de pluie ; - défense aux visiteurs de monter sur la toiture des maisons vulnérables	- Le plan d'évacuation testé et fonctionnel ; - Les propriétaires et occupants des maisons vulnérables sensibilisés sur la mise en œuvre du plan d'évacuation. - Plan de sauvetage mis en place et fonctionnel ; - Les visiteurs du bien sont sensibilisés sur les mesures de sécurité ;	- Mise en œuvre du plan d'évacuation et de sauvetage.	- Effondrement des maisons ; - lessivage des décorations - Perte de vies humaines	- Réparation / Restauration - mobilisation de ressources financières pour la construction des cases, - mobilisation de ressources humaines au niveau local pour la reconstruction des cases - assistances sociales aux personnes affectées ou touchées.
	Termites	amplitude moyenne	-Accentuer les recherches sur les xylophages et fourmis	-tests pour le traitement des attaques faits,	-Mise en œuvre du plan de traitement	-effondrement des cases	-stabilisation et

			-Prendre en compte les mesures locales et modernes de lutte contre ces attaques biologiques	- sensibilisation des habitants sur ??? -entretenir les cases abandonnées,	des attaques de xylophages, fourmis, -remplacer les espèces végétales affectées,	-évaluation des sinistrés ou sans abris	restauration des cases, -mobilisation des ressources humaines et financières pour la restauration des cases, - assistances sociales aux personnes affectées ou touchées.
Anthropiques							
02	<i>Urbanisation</i>	Incertitude moyenne	- réviser le plan d'urbanisation de la ville.	- Plan révisé d'urbanisation mis en place et fonctionnel ;	- Appliquer le plan de sauvetage	Idem	Idem
03	<i>démographie</i>	Incertitude légère	- entretien des cases abandonnées (défunts, déplacement,...)	- Idem	- Idem	Idem	Idem
04	<i>modernisation</i>	Incertitude légère	- sensibiliser des habitants et habitants sur le maintien des valeurs authentique et intègre des attributs; -sensibiliser sur la contribution du patrimoine culturel au développement,	- les campagnes de sensibilisation accentuées, - le comité local de gestion est opérationnel, -	- mise en œuvre du plan de gestion et de conservation	- Perte des structures architecturales et des décorations murales ; - Perte des pièces du musée ; - Perte de l'arbre sacré ;	- Restauration des cases, - Production des répliques ; - Planter un autre arbre de la même espèce ;

						- Perte des biens mobiliers;	- Réaliser des actions psycho-sociales envers les personnes endeuillés ou touchées.
05	<i>Organisation socio-politique</i>	Incertitude moyenne	-	-			-
06	<i>Tourisme</i>	Incertitude légère	- Élaborer et mettre en œuvre un code de conduite approprié lors des visites, - éviter un grand nombre de personnes sur le toit des cases ; -sensibiliser davantage les populations sur les maladies contagieuses et non contagieuses - Élaborer et mettre en œuvre un plan de sauvetage en cas d'accident.	- Plan de sauvetage mis en place et fonctionnel ; - Les usagers de la route sensibilisés sur les mesures de sécurité ; -former les gestionnaires du bien en secourisme,	- Appliquer le plan de sauvetage.	- Pertes de structures architecturale et décorative ; - Pollution de la cour par des déchets solides ; - Perte en vies humaines ;	- Réaliser des actions psycho-sociales envers les personnes endeuillés ou touchées. - Réparation / Restauration
07	<i>Patrimoine immobilier</i>	Incertitude légère	-inventorier les biens immobiliers liés au bien -sensibiliser sur la protection du patrimoine immobilier	-organiser des sessions de formations en protection du patrimoine culturel, -	- intervention du comité local de gestion, -intervention des services de sécurité	- pertes des biens immobiliers de la localité, -	- saisie des biens mobiliers, -

					(police, douane, gendarmerie, ...)		
08	Formation		-identifier les personnes détentrices de savoir et savoir-faire en architecture Kassena via comité local de gestion, -assurer la formation continue des groupes socio-professionnels, -Dynamiser les actions des OSC militantes pour la promotion et protection de l'architecture Kassena.	-			